

SOCIAL | BREST MÉTROPOLE

LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE À BREST MÉTROPOLE

QUELLES RÉALITÉS ET QUELS ENJEUX ?

Janvier 2025

RAPPORT D'ÉTUDE



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Introduction | 3 |
| Chiffres clés sur la précarité en France | 4 |
| Chiffres clés sur l'aide alimentaire en France | 5 |
| La précarité alimentaire, reflet d'une précarité plus large | 6 |
| La précarité alimentaire à Brest métropole, quelle(s) réalité(s) ? | 10 |
| L'aide alimentaire, entre dispositifs institutionnels et solidarité associative | 14 |
| Le PAT de Brest métropole | 20 |
| Les jeunes, un public particulièrement vulnérable au risque de précarité alimentaire | 21 |
| Et demain, quelles évolutions pour lutter contre la précarité alimentaire ? | 24 |
| Conclusion | 25 |
| Annexes | 26 |
| Bibliographie | 27 |

INTRODUCTION

Quand l'alimentation devient précarité : une lecture territoriale de la précarité alimentaire à Brest métropole

9,1 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté monétaire¹ en 2021 en France selon l'Insee, et environ 4 millions d'individus ont bénéficié de l'aide alimentaire (chèques alimentaires, colis, épiceries, repas chauds). Dans le même temps, on estime à 5 millions le nombre d'individus en situation de précarité qui ne demandent pas l'aide alimentaire, ou qui n'y ont pas accès, alors qu'ils pourraient y prétendre. Ces situations de pauvreté sont à la fois la cause et la conséquence de difficultés multiples qui s'accumulent – précarité d'emploi, sociale, énergétique, économique, de mobilité – et contribuent à des situations de précarité alimentaire, définie comme « une conjonction entre une situation de pauvreté économique et une série d'empêchements socioculturels et politiques dans l'accès à une alimentation durable » (Terra Nova, 2021).

La loi Egalim de 2018 a initié une politique de lutte contre la précarité alimentaire, plaçant l'accessibilité à une alimentation de qualité pour les plus vulnérables au centre des priorités. Cependant, les crises récentes, telles que la pandémie de la Covid-19 ou le contexte inflationniste en 2022 et 2023, ont aggravé les inégalités sociales, contraignant de nombreux foyers à faire de l'alimentation une variable d'ajustement budgétaire. Les structures d'aide alimentaire, au-delà de l'accroissement du nombre de bénéficiaires, ont ainsi observé une diversification des profils, incluant des catégories d'individus jusqu'alors relativement épargnées.

Dans ce contexte, Brest métropole a lancé en 2021 son Projet alimentaire de territoire (PAT), visant à garantir une alimentation de qualité pour tous. Ce projet s'appuie sur une approche locale et durable et souhaite permettre aux populations vulnérables d'accéder à des produits diversifiés, sains et en quantité suffisante, tout en répondant aux enjeux sociaux, économiques et écologiques du territoire.

Pour mieux cerner l'ampleur de la précarité alimentaire, le présent rapport d'étude s'appuie sur un outil d'analyse innovant, l'indice de présomption de précarité alimentaire, développé par la chaire Unesco Alimentations du Monde et l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Appliqué à l'échelle de Brest métropole, il dresse un état des lieux de la précarité alimentaire et des zones les plus vulnérables, constituant une base d'information pouvant s'avérer utile à la mise en œuvre des politiques publiques.

Autre angle d'analyse, les associations de l'aide alimentaire et les centres communaux d'action sociale (CCAS), acteurs clés de la lutte contre la précarité et l'exclusion, jouent un rôle essentiel dans la gestion de l'aide alimentaire au sein de la métropole brestoise. En plus de permettre l'accès à des produits alimentaires, ces structures participent également à l'accompagnement social des bénéficiaires, notamment en leur facilitant l'accès à d'autres dispositifs de soutien, et constituent des lieux d'échanges et de sociabilité.

Enfin, la situation spécifique des jeunes est abordée dans cette étude. Celle-ci se caractérise par une accumulation de multiples facteurs, qui les rend particulièrement vulnérables face au risque de précarité alimentaire : revenus souvent faibles ou irréguliers, conditions de logement précaires et dépenses contraintes en hausse (logement, énergie, transports), qui réduisent leur capacité à accéder à une alimentation de qualité.

Ces différentes approches, au croisement des enjeux de santé publique, de justice sociale et de durabilité écologique, visent à mieux appréhender les réalités de la précarité alimentaire à Brest métropole et à identifier les leviers d'action locaux pour tenter d'y remédier.

1. Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. En France, l'Insee fixe ce seuil à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 216€ par mois pour une personne seule et 2 554€ par mois pour un couple avec deux enfants.

Chiffres clés sur la précarité en France

POPULATION SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ

• **9,1 millions de personnes**

vivent sous le seuil de pauvreté monétaire en France en 2021

Source : Insee



• **14 %** de la population de Brest métropole vit sous le seuil de pauvreté en 2021

Source : Insee



• **5,4 %** de la population de Brest métropole couverte par le revenu de solidarité active en 2021

Source : CNAF - Insee



SITUATION FINANCIÈRE DES MÉNAGES

• **53 %** des Français déclarent ne pas parvenir à mettre de l'argent de côté



• **18 %** des Français vivent à découvert



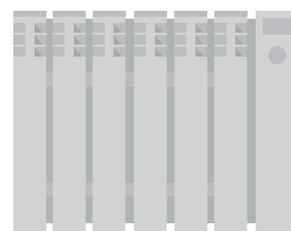
Source : Cerin

PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE

• **12,3 %** des Français n'ont pas les moyens de manger régulièrement de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien



• **11,7 %** des Français ont dû se priver de chauffage au cours de l'année 2023



• **42 %** des Français ont restreint le chauffage pour ne pas avoir de factures trop élevées

Source : Insee

Chiffres clés sur l'aide alimentaire en France

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

- **4 millions d'individus** bénéficient de l'aide alimentaire (colis, épiceries, repas chauds)

Source : Insee

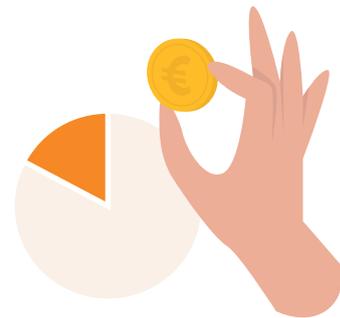


- En 2023, le nombre de personnes demandant à bénéficier de l'aide alimentaire a augmenté d'environ **200 000 personnes** aux Restos du Cœur

BUDGET CONSACRÉ À L'AIDE ALIMENTAIRE

- L'aide alimentaire représentait **1,5 milliards d'euros** de masse financière en 2018 dont un tiers de financements publics, un tiers de financement privé et un tiers de valorisation du bénévolat

Source : Sénat, Rapport d'information sur le financement de l'aide alimentaire



- **17 %** des bénéficiaires sont des travailleurs pauvres, gagnant en moyenne moins que le Smic

DES BUDGETS SOUS PRESSION



- Les prix des produits alimentaires ont augmenté de **15 %** entre février 2022 et février 2023

- L'alimentation représente **14 %** du budget d'un ménage moyen



Source : Insee

PROFIL DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE ALIMENTAIRE

- **72 %** des bénéficiaires de l'aide alimentaire en France sont des femmes



- **60 %** des bénéficiaires de l'aide alimentaire vivent en zone périurbaine ou rurale



- **71 %** des bénéficiaires accueillis déclarent au moins un problème de santé

Source : Insee et étude profils des bénéficiaires Banques alimentaires

La précarité alimentaire, reflet d'une précarité plus large

Insécurité alimentaire ou précarité alimentaire ?

Deux notions sont utilisées pour évoquer et qualifier les conditions dans lesquelles se trouvent les personnes qui sont en difficulté pour s'alimenter : l'insécurité et la précarité alimentaire.

La première notion, celle de l'insécurité alimentaire, se définit par opposition à la « sécurité alimentaire ». Cette dernière est née dans les années 1970 dans un contexte de flambée des prix des céréales sur les marchés internationaux. En 1974, la Conférence mondiale de l'alimentation, dans le cadre de l'ONU, a posé une première définition de la sécurité alimentaire, basée sur des notions de production agricole et de besoins sous l'angle quantitatif. Elle s'est enrichie au fur et à mesure afin d'intégrer les questions de l'accès à l'alimentation, de la pauvreté, et de la sécurité nutritionnelle. En France, le Conseil national de l'alimentation considère que « l'insécurité alimentaire est un indicateur subjectif qui correspond à une situation dans laquelle des personnes n'ont pas accès à une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine » (2012).

Le concept de précarité alimentaire a émergé en France à la fin des années 1980, en lien notamment avec les travaux du sociologue Serge Paugam. À la différence du concept d'insécurité alimentaire, elle replace l'accès à l'alimentation au cœur d'un enjeu social et fait davantage le lien entre alimentation et exclusion². C'est cette notion qui a été retenue dans le présent rapport et qui est aujourd'hui davantage utilisée par les acteurs de l'action sociale et des institutions publiques en France. La loi EGalim de 2018 a permis de définir officiellement la lutte contre la précarité alimentaire dans le Code de l'action sociale et des familles, lui donnant ainsi une reconnaissance juridique.

2. PATUREL, D., « Insécurité alimentaire et/ou précarité alimentaire, démocratie alimentaire... de quoi parle-t-on ? La lutte contre la précarité alimentaire », Journal RESOLIS #1, 2018.

La précarité alimentaire, une précarité multifactorielle et globale

Le concept de précarité alimentaire s'est largement répandu à partir de la fin des années 1980. Le Conseil économique et social français, par le biais de son rapporteur Joseph Wresinski, fondateur du mouvement ATD Quart Monde, en a donné une définition fondatrice en 1987 :

“ La précarité alimentaire : situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri. »

Agir contre la précarité alimentaire en favorisant l'accès de tou-te-s à une alimentation de qualité,
Le Labo de l'ESS, octobre 2020

La précarité résulte donc de la conjonction de plusieurs facteurs de vulnérabilité et peut prendre diverses formes : précarité de l'emploi, énergétique, alimentaire, de logement, relationnelle, de santé... La précarité alimentaire n'est qu'une des facettes possibles de cette réalité complexe et globale : elle ne peut être pensée sans prendre en compte les autres dimensions de précarité qui frappent les individus.

L'interconnexion des différentes formes de précarité est mise en évidence dans de nombreux travaux : le Crédoc indiquait en 2023 que 34 % des personnes qui ne mangeaient pas à leur faim vivaient dans un logement inadéquat car surpeuplé, ou engendrant de lourdes dépenses notamment énergétiques, et s'imposaient des restrictions sur les soins médicaux, en raison de contraintes financières. Une étude de l'Inserm (2022) montre que les personnes en situation de précarité alimentaire ont 2,5 fois plus de risques de souffrir de problèmes de santé chroniques. Enfin, selon l'Observatoire des inégalités (2022), 80 % des personnes concernées

déclarent également des difficultés à payer leurs factures énergétiques.

En raison de la place centrale que tient l'alimentation dans la vie d'un individu, la précarité alimentaire engendre de graves conséquences sur sa santé et son bien-être : malnutrition, obésité, troubles cognitifs, maladies cardiovasculaires... Face à ces enjeux de santé publique et de justice sociale, diverses actions sont mises en place par les pouvoirs publics, les acteurs institutionnels et les organisations de solidarité : dispositifs d'aide alimentaire (chèques alimentaires, distribution de colis ou de repas chauds, mise en place d'épicerie sociale et solidaires), programmes d'éducation nutritionnelle, soutien à l'accès aux ressources, etc.

Des dépenses liées à l'alimentation qui évoluent

Les budgets alloués à l'alimentation par les ménages français ont connu une évolution significative au cours des cinquante dernières années. La part des dépenses consacrée à l'alimentation est ainsi passée de 34,6 % dans les années 1960 dans le budget des ménages³, à 18 % au début des années 2000, un niveau relativement stabilisé depuis lors⁴. Cette tendance est inversement proportionnelle aux volumes de produits alimentaires achetés, qui ont connu une augmentation régulière jusqu'en 2020.

Selon le Credoc, chaque nouvelle génération tend à allouer une part inférieure de son budget à l'alimentation, comparativement à la génération précédente⁵. De plus, selon l'Insee, les jeunes adultes consacrent une part deux fois plus importante de leur budget pour se nourrir que les seniors, tout en dépensant près de deux fois moins pour l'alimentation à domicile.

3. Brigitte Larochette, Joan Sanchez, « Cinquante ans de consommation alimentaire : une croissance modérée, mais de profonds changements », Insee première, 9 octobre 2015.

4. Elvire Demoly, Camille Schweitzer, « Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports », Insee focus, 15 septembre 2020.

5. Pascale Hébel, « Effets de la génération, de l'âge et des revenus sur les arbitrages de consommation », Credoc, décembre 2008.

Par ailleurs, le niveau de revenus des ménages influence significativement la part du budget consacrée à l'alimentation. Plus le niveau de vie d'un ménage est élevé, plus la part consacrée à l'alimentation diminue. Selon ce phénomène, connu sous le nom de loi d'Engel⁶, on considère que plus le revenu augmente, moins la proportion du budget allouée à l'alimentation est élevée, constat qui est vérifié par les travaux de l'Insee :

- Par rapport aux 20 % de ménages les plus aisés, les 20 % des ménages les plus modestes, selon qu'ils sont propriétaires ou locataires, consacrent 6 à 7 points de plus de leur budget à l'alimentation à domicile⁷.
- Parallèlement, le poids des dépenses contraintes (les dépenses dues par un contrat ou au titre d'un abonnement telles que le loyer, les assurances, etc.) contribue à la baisse des dépenses dédiées à l'alimentation, notamment celles liées au logement, puisqu'elles ont augmenté, passant de 22 % du budget des ménages en 1960 à 28,5 % en 2020⁸.
- Les 20 % des ménages les plus pauvres consacrent en moyenne 22,1 % de leur budget aux dépenses de logement, contre 12,2 % pour les 20 % les plus aisés⁹.

Enfin, ces dernières années ont été caractérisées par les effets délétères de l'inflation sur les prix des produits alimentaires, qui a particulièrement touché les produits frais, les fruits et les légumes. Ce sont ainsi les ménages les plus modestes qui sont les plus durement touchés par l'inflation.

Quantifier la précarité alimentaire : une mesure directe impossible

Il n'existe pas à l'heure actuelle d'indicateurs permettant de quantifier précisément le nombre d'individus qui se trouvent en situation de précarité alimentaire en France. En effet, en l'absence de critères de mesure et d'analyse partagés, de données suffisantes, et de situations mouvantes, **l'approche se limite essentiellement à aborder les situations de précarité alimentaire sous l'angle de la pauvreté et de l'aide alimentaire, elles-mêmes difficilement quantifiables.** Ces éléments constituent donc des façons indirectes d'estimer le nombre de personnes en situation de précarité alimentaire.

Au niveau national, l'Insee recense

6. La loi d'Engel est formulée par le statisticien allemand Ernst Engel en 1857.

7. Insee Focus, Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports, 2020.

8. Insee, « Dépenses de logement. France, portrait social », 2020.

9. Insee Focus, Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports, 2020.

9,1 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté en France en 2022, soit 14,4 % de la population, un chiffre en constante progression depuis 2008 (environ 7,8 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté à cette date). À l'échelle de **Brest métropole, 14 % de la population vit sous le seuil de pauvreté**, correspondant à environ 30 000 personnes, un taux supérieur à celui du Finistère (10,8 %). Plus spécifiquement, c'est dans la ville de Brest que cette proportion est la plus importante : **19 % de la population brestoise vit sous le seuil de pauvreté**. Les autres communes présentent des taux variables : 7 % à Plougastel-Daoulas et au Relecq-Kerhuon, 6 % à Plouzané, Guilers, Guipavas, et 5 % à

14 % : la part de la population de Brest métropole vivant sous le seuil de pauvreté (19 % dans la ville de Brest)

Source : Filosofi, Insee RP 2021

Gouesnou.

Malgré les difficultés à quantifier précisément l'aide alimentaire, on estime que **près de 4 millions de personnes ont bénéficié de l'aide alimentaire en France en 2021**¹⁰. Le baromètre de la Fédération française des banques alimentaires de février 2021 indiquait le fait que 51 % des bénéficiaires y avaient recours depuis moins d'un an, coïncidant avec la crise sanitaire de la Covid-19.

Les chiffres avancés sur l'aide alimentaire en France font l'objet de nombreux débats, compte tenu des **fortes différences méthodologiques de comptabilisation** entre structures de l'aide alimentaire : décompte du nombre de ménages ou de bénéficiaires, question des doubles comptages (personnes qui recourent à différents organismes délivrant une aide alimentaire), différences entre bénéficiaires inscrits et bénéficiaires réguliers, etc.

En parallèle, les structures de l'aide alimentaire alertent sur **une probable sous-estimation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire** présenté par l'Insee. En effet, ces données ne prennent en compte que les personnes ayant effectivement sollicité une aide, omettant la question du « non-recours ». Ce concept traduit la situation d'une personne éligible à une prestation qui ne la perçoit pas, pour diverses raisons : complexité administrative, isolement, honte, stigmatisation, méconnaissance des dispositifs ou non-orientation...

10. La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire, Insee Première, juin 2022.



Crédit : Damien Goret - Brest métropole

Des bénéficiaires de l'aide alimentaire de plus en plus nombreux et des profils variés

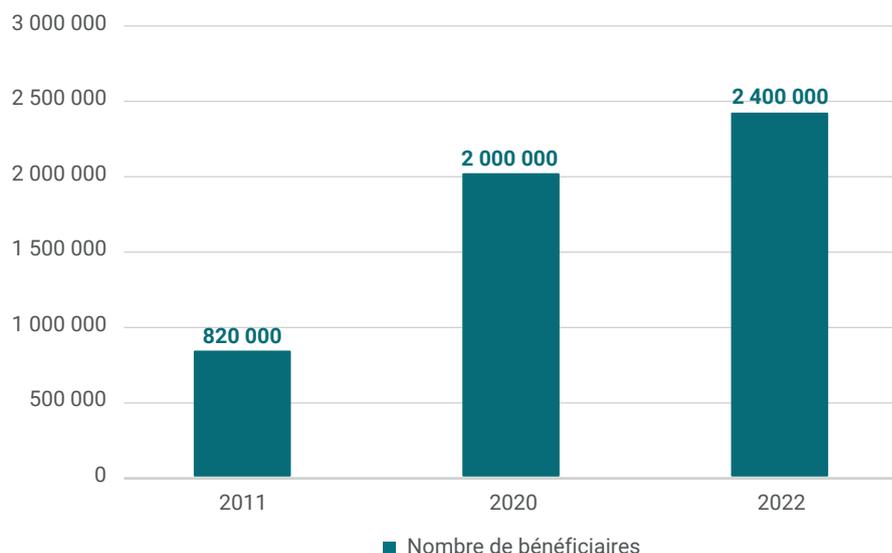
L'étude annuelle 2023 des banques alimentaires qualifie la croissance continue du nombre de ses bénéficiaires de « marée lente ». Depuis la crise de 2008, les structures d'aide alimentaire accueillent chaque année plus de personnes en grande difficulté. Cette « marée » n'a jamais reflué, s'accroissant même avec les crises financières successives et la récente crise sanitaire.

Cette évolution est frappante : selon le réseau des Banques Alimentaires, 820 000 personnes ont été accueillies en 2011 contre 2,4 millions fin 2022, soit **une multiplication par trois en une dizaine d'années**. Cette augmentation ne s'explique pas uniquement par une diminution du « non-recours », mais bien par une hausse de la fréquentation globale et du nombre de bénéficiaires, reflétant une précarisation croissante d'un certain nombre de ménages au sein de la société française.

Cette précarisation croissante peut s'expliquer par divers facteurs socio-économiques, tels que l'augmentation du coût de la vie, particulièrement dans les domaines du logement et de l'énergie, face à une stagnation des salaires, ainsi qu'une précarisation de l'emploi. L'inflation récente, notamment sur les produits alimentaires, a encore accentué ces difficultés pour de nombreux ménages. Face à cette situation, les pouvoirs publics et les structures associatives sont confrontés à un défi majeur : adapter leurs ressources et leurs stratégies pour tenter de répondre à des besoins en augmentation, tout en cherchant des solutions à long terme pour lutter contre les causes profondes de la précarité alimentaire en France.

Selon l'étude de la Banque alimentaire de 2023, réalisée auprès de 1 223 bénéficiaires, les profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire en France sont très divers. Bien que la majorité de ceux-ci soit constituée de personnes sans activité professionnelle, on observe une répartition variée : un peu plus d'un quart des bénéficiaires sont au chômage (27 %), un peu moins d'une personne sur six est une personne retraitée, suivent les bénéficiaires atteints de handicap, d'invalidité ou de maladies de longue durée (14 %) et les personnes au foyer (12 %).

Nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire dans le réseau des Banques Alimentaires en 2011, 2020 et 2022



Source : Étude "profils", Fédération française des banques alimentaires, 2023



Un peu moins d'un sixième des bénéficiaires sont des personnes en activité (incluant potentiellement des travailleurs à temps partiel ou en situation de sous-emploi). Parmi les travailleurs en situation de précarité, communément appelés « **travailleurs pauvres** », deux tiers occupent un emploi à temps partiel et 60 % sont en contrat à durée indéterminée (CDI), soit une augmentation de 4 points par rapport à 2020. Il apparaît donc que, malgré une apparente stabilité dans le statut de l'emploi, leurs revenus sont insuffisants pour se nourrir correctement sans l'aide des banques alimentaires.

Encore, les bénéficiaires de l'aide alimentaire sont à 72 % des femmes, un profil particulièrement exposé à la précarité alimentaire en raison d'inégalités économiques, de leur surreprésentation dans les familles monoparentales, de la répartition inégale des responsabilités domestiques et familiales, et des discriminations structurelles. Ces facteurs les rendent plus vulnérables face aux difficultés d'accès à une alimentation suffisante et de qualité. Il apparaît cependant difficile d'obtenir une qualification de ce phénomène au niveau local.

Le revenu moyen des travailleurs pauvres bénéficiant de l'aide alimentaire est de 1 070 euros par mois¹¹, soit un montant nettement inférieur au SMIC (1 766,92 euros bruts en décembre 2023). La situation est encore plus précaire pour les bénéficiaires sans emploi, dont le revenu moyen n'atteint que 850 euros, soit moins que le minimum vieillesse (1 012 euros par mois pour une personne seule en 2023).

Enfin, le rapport révèle un autre point majeur: le niveau de **dépendance des bénéficiaires à l'aide alimentaire augmente**. Pour 67 % d'entre eux, cette aide est désormais indispensable, contre 52 % en 2020. Le nombre des nouveaux bénéficiaires a quelque peu progressé, avec 38 % de personnes venant depuis moins de six mois, contre 35 % en 2020. De plus, 58 % des bénéficiaires ont recours à l'aide alimentaire une à deux fois par semaine, alors qu'ils étaient 52 % en 2020.

Réaliser un diagnostic de la précarité alimentaire au niveau local, pour quoi faire ?

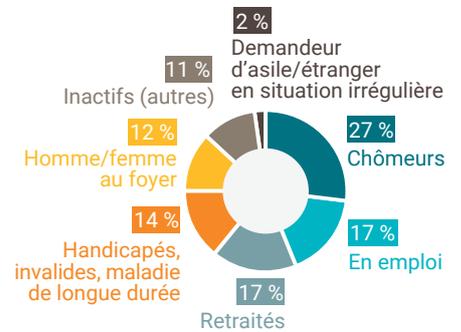
La réalisation d'un diagnostic de la précarité alimentaire constitue un outil d'aide à la conception et au pilotage des politiques

11. Les personnes interrogées ont répondu à la question suivante: en moyenne, de quel montant de ressources financières disposez-vous dans votre foyer chaque mois (en euros) ?

publiques de lutte contre cette précarité en tenant compte des réalités locales: en d'autres termes, il est essentiel de comprendre les manifestations concrètes de cette précarité, l'évolution de la situation locale et des profils des bénéficiaires de l'aide alimentaire, tout autant que le rôle des structures qui assurent la mise en œuvre de l'aide alimentaire.

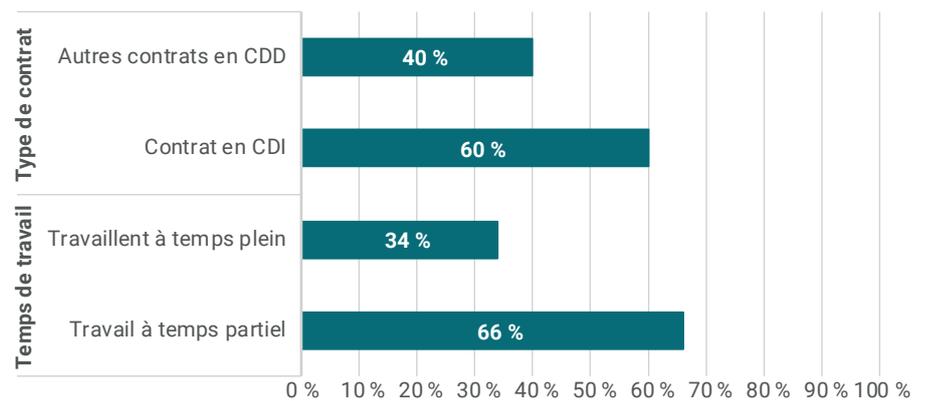
Aujourd'hui, les données disponibles au niveau national, principalement fournies par les structures associatives et autres organismes, sont insuffisantes pour fournir une vision claire du nombre de personnes bénéficiant de l'aide alimentaire, et ne permettent pas de saisir pleinement les enjeux au niveau local. En ce sens, la réalisation d'un diagnostic territorial qualitatif vise à mieux comprendre les spécificités de chaque territoire, d'en évaluer les limites et de mieux connaître les acteurs mobilisés dans la lutte contre la précarité.

Profil des bénéficiaires de l'aide alimentaire dans le réseau des Banques Alimentaires en 2022



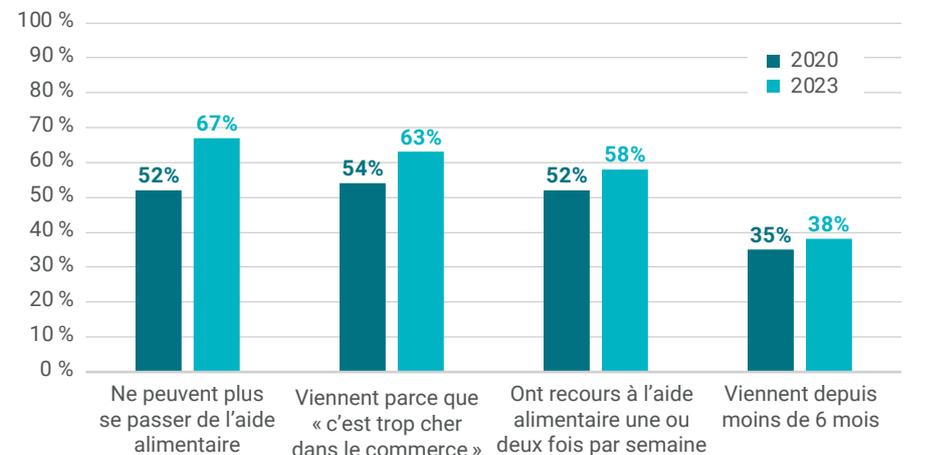
Source: Étude "profils", Fédération Française des Banques Alimentaires, 2023

Profil des bénéficiaires de l'aide alimentaire en emploi dans le réseau des Banques Alimentaires en 2022



Source: Étude "profils", Fédération Française des Banques Alimentaires, 2023

Motif de recours à l'aide alimentaire des bénéficiaires du réseau des Banques Alimentaires en 2022



Source: Étude "profils", Fédération Française des Banques Alimentaires, 2023

La précarité alimentaire à Brest métropole, quelle(s) réalité(s) ?

Estimer la présomption de précarité alimentaire, sur quelle base ?

L'utilisation de l'outil « Obsoalim »

Comme évoqué précédemment (cf. Quantifier la précarité alimentaire: une mesure directe impossible), actuellement, aucune enquête régulière n'est réalisée sur la précarité alimentaire en France, au niveau national ou local. Les estimations disponibles reposent principalement sur les données fournies par les structures d'aide alimentaire (volume de denrées distribuées, nombre de bénéficiaires, etc.). Toutefois, ces informations, issues de divers acteurs et fondées sur des méthodologies hétérogènes, sont souvent non consolidables et parfois non

comparables. Si elles permettent de suivre l'activité des structures, elles restent insuffisantes pour évaluer globalement la précarité alimentaire sur un territoire et en saisir la complexité des facteurs.

Pour pallier ces difficultés, un outil a été développé dans le cadre de l'**Observatoire des solidarités alimentaires de l'hérault (Obsoalim)**¹². Initialement conçu à l'échelle communale, il a été adapté à l'échelon Iris (îlots regroupés pour l'information statistique) pour une analyse plus fine. Il permet, sur la base d'une approche multidimensionnelle, de localiser les territoires considérés comme « à risque de précarité alimentaire », en prenant en compte quatre catégories de risques: les contraintes économiques, l'isolement social, l'environnement alimentaire appauvri, et l'information alimentaire insuffisante (cf. méthodologie en annexe).

C'est à Brest, ville-centre, que la situation apparaît la plus à risque

12. Outil porté par la Chaire Unesco Alimentations du monde de l'Institut Agro Montpellier, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), et Montpellier Méditerranée Métropole.

À Brest métropole, des risques de précarité alimentaire identifiés

En cumulant l'ensemble des quatre catégories de risques de précarité alimentaire exposées ci-dessus, et en comparaison relative¹³ avec l'ensemble des communes du Finistère, la situation de Brest métropole apparaît **hétérogène**.

En effet, c'est à **Brest, ville-centre, que la situation apparaît la plus à risque**, avec une présomption de précarité alimentaire évaluée à 4 sur 5, correspondant à un risque dit « élevé », quand l'ensemble des autres communes de la métropole sont caractérisées par des situations « moins à risque ». Ainsi, les communes de Plouzané, Gouesnou et Guipavas concentrent peu de facteurs de risque de précarité alimentaire, avec un indice évalué à 1, soit le risque « le plus bas ». Les communes de Guilers, Bohars, le Relecq-Kerhuon et Plougastel-Daoulas présentent un niveau de risque évalué à 2 sur 5 (soit un niveau de risque « bas »), et font état d'une situation plus favorable que la ville de Brest.

Dans une approche plus spécifique par catégorie de risque, les situations apparaissent, là aussi, différenciées. En effet, alors que **pour la ville de Brest, les facteurs de risque liés aux contraintes économiques et à l'isolement social sont les plus forts**, les autres communes de la métropole sont concernées de façon hétérogène par les différents déterminants. Ces éléments sont à mettre en lien avec le fait que la ville de Brest concentre les situations de précarité et de pauvreté à l'échelle de la métropole: à Brest, la part des bénéficiaires du RSA et de la population en situation de pauvreté y est plus significative que dans le reste de la métropole. La ville de Brest comprend aussi un certain nombre de quartiers prioritaires de la « Politique de la Ville »

13. Deux échelles de référence sont possibles: nationale ou départementale. Ici, c'est l'échelle départementale du Finistère qui a été retenue: on compare la valeur de l'indicateur pour la commune ou l'IRIS choisi(e) aux valeurs prises par cet indicateur dans l'ensemble des communes ou IRIS du Finistère.

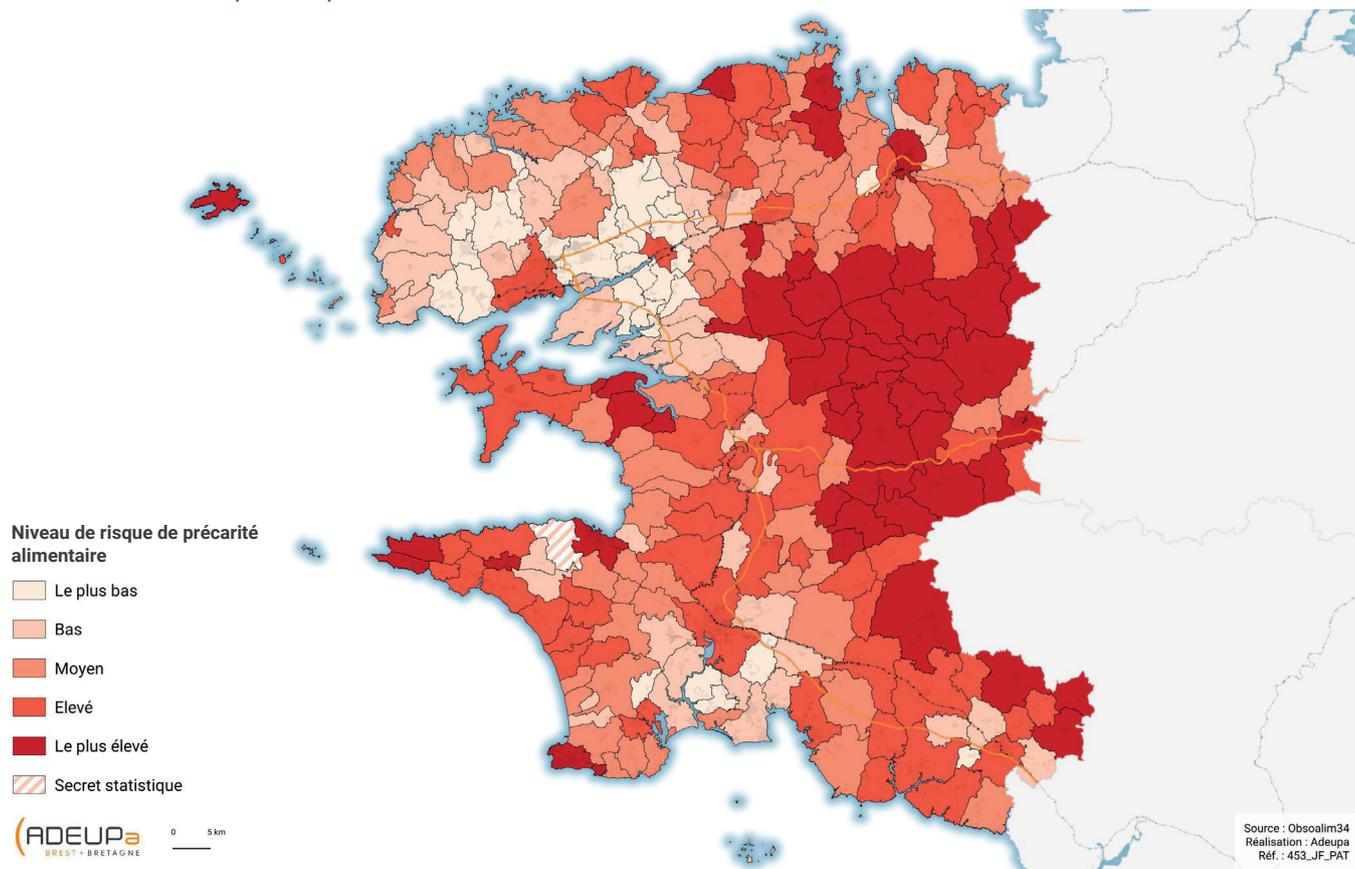
LES LIMITES DE L'APPROCHE

La précarité alimentaire, à la fois cause et conséquence d'autres formes de vulnérabilités, est complexe et multidimensionnelle, ce qui rend son évaluation globale difficile. Bien que l'outil Obsoalim prenne en compte cet aspect multifactoriel, il reste néanmoins exploratoire et doit être complété par des entretiens et des analyses de terrain.

Une des limites identifiées concerne les indicateurs pris en compte: certains aspects comme la qualité ou la provenance des aliments, la diversité et la qualité de l'offre alimentaire, les conditions matérielles permettant ou non aux personnes de cuisiner, ou la perception des individus concernant leur alimentation, ne sont pas inclus. Cela s'explique par l'absence de données à l'échelle locale, par la difficulté à recueillir ces informations, ou par des contraintes liées au secret statistique. Également, l'indicateur lié à la densité de l'offre de conseils en alimentation santé et nutrition (catégorie « information alimentaire insuffisante ») reste limité, car la présence de professionnels de santé n'implique pas nécessairement un accès des populations à ces professionnels.

Enfin, l'outil classe les communes et IRIS en fonction de leur risque relatif, grâce à l'algorithme de Jenks (également appelé méthode des « seuils naturels », technique de classification des données), comparativement aux zones les plus à risque à l'échelon départemental ou national. Toutefois, cette méthode ne permet pas de comparer des communes situées dans des départements différents, à une échelle régionale par exemple.

Localisation des risques de précarité alimentaire dans les communes du Finistère en 2021



| Commune | Approche combinée | Nombre total de logements 2014 | Taux d'évolution nombre total de logements 2014-2020 | Nombre de résidences principales 2020 | Nombre de résidences principales 2014 |
|--------------------|-------------------|--------------------------------|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Brest | 4 | 4 | 1 | 5 | 3 |
| Bohars | 2 | 1 | 3 | 2 | 1 |
| Guilers | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Plouzané | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 |
| Plougastel-Daoulas | 2 | 1 | 2 | 4 | 2 |
| Le Relecq-Kerhuon | 2 | 1 | 1 | 4 | 3 |
| Gouesnou | 1 | 1 | 1 | 3 | 2 |
| Guipavas | 1 | 2 | 1 | 2 | 2 |

Note de lecture : l'approche « combinée » n'est pas la simple moyenne des quatre catégories identifiées. En effet, le résultat obtenu est réalisé à partir d'une moyenne pondérée des indices des quatre catégories de facteurs de risques, en utilisant les pondérations suivantes : un coefficient de 2 appliqué à la catégorie « contraintes économiques » (représentant donc 40 % de l'indice synthétique) et un coefficient de 1 appliqué aux trois autres catégories (représentant donc chacune 20 % de l'indice synthétique).

(QPV), où les revenus sont les plus faibles. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les centres urbains regroupent souvent les populations précaires en raison d'un plus fort taux de logements sociaux et d'un déploiement plus important de services d'aide et d'accompagnement social.

Concernant le facteur de risque « isolement social », l'indice élevé à Brest est principalement dû au taux de chômage des 15-64 ans et à la part des

ménages composés d'une seule personne. Concernant cette dernière, il est pertinent de la mettre en lien avec la présence des universités et le nombre important d'étudiants à Brest, qui entraîne une proportion plus élevée de ménages d'une seule personne par rapport aux autres communes de la métropole. Cet aspect est également important à prendre en compte dans le cadre de l'analyse de la situation spécifique des jeunes (cf. partie consacrée aux jeunes page 21).

L'analyse à l'échelle communale montre que certaines communes de la métropole, considérées comme à faible risque de précarité alimentaire, connaissent néanmoins des situations infra-communales plus complexes.

Une concentration de la précarité alimentaire en centralité

Ainsi, le constat établi précédemment peut être complété et nuancé par une approche à l'échelon IRIS¹⁴, notamment par la mise en lumière de situations hétérogènes au sein d'une même commune. En effet, l'analyse de la situation des centres-villes et centres-bourgs des communes de la métropole hors ville de Brest laisse apparaître des niveaux de risque de précarité alimentaire plus élevés que dans le reste de leurs territoires respectifs, à des degrés divers toutefois.

Autrement dit, le risque de précarité alimentaire se concentre dans la ville de Brest et dans les centralités des autres communes de la métropole.

Par ailleurs, mis à part certains IRIS des communes de Plougastel-Daoulas (Bourg Nord), du Relecq-Kerhuon (Anse

14. Les Iris, îlots Regroupés pour l'Information Statistique, constituent pour l'Insee la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Ils doivent respecter des critères géographiques et démographiques et avoir des contours identifiables sans ambiguïté et stables dans le temps.

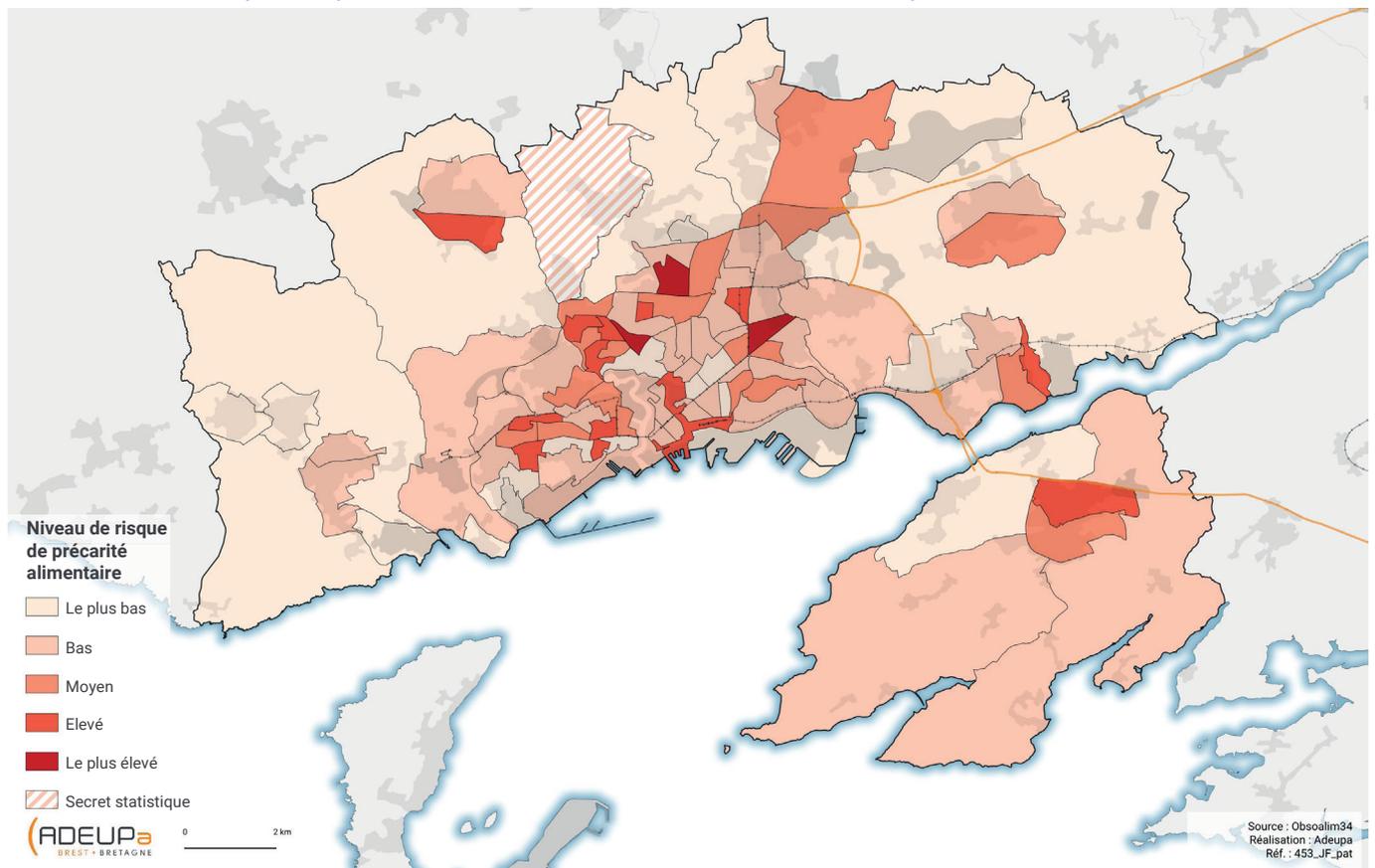
de Kerhuon) et Guilers (Bourg Sud), pour lesquels l'indice de précarité alimentaire est évalué à 4 sur 5 (précarité élevée), les risques identifiés les plus forts sont situés sur la ville de Brest. Les IRIS de Lambézellec, Kerbernard-Pen ar Creach et Kerbernier sont ainsi présumés les plus à risque (5). Dix autres IRIS de la ville de Brest sont concernés par un niveau élevé de précarité (4), à savoir: Quizac, Bellevue Centre, Kergoat Ouest, Keredern, Pontanezen, Kerourien-Valy-Hir, Saint-Pierre, Kerangoff, Prat Ledan et Port-Gare-Liberté-Foch.

Le risque de précarité alimentaire se concentre dans la ville de Brest, et dans les centralités des autres communes de la métropole



Crédit: Julien Creff - Brest métropole

Localisation des risques de précarité alimentaire dans les Iris de Brest métropole en 2021



Des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) particulièrement exposés au risque de précarité alimentaire

La comparaison des situations les plus à risque de précarité alimentaire à l'échelon IRIS et la localisation des QPV fait état d'une **concentration du risque de précarité alimentaire sur ces quartiers visés par des politiques publiques spécifiques**. En ce sens :

- Lambézellec Bourg présente le niveau de risque le plus élevé (5);
- Kerourien, Kerangoff-Loti, Keredern, et Pontanézen, présentent un risque de précarité alimentaire élevé (4);
- Bellevue est à cheval sur plusieurs IRIS dont la présomption de précarité alimentaire va de moyenne (3) à la plus élevée (5);
- Quéliverzan-Pontaniou est à cheval sur deux IRIS (Recouvrance-Pontaniou et Quéliverzan) présentant un niveau de risque moyen (3).

En revanche, certains IRIS de Brest (Kerbernard-Pen ar Creach, de niveau 5, et Port-Gare-Liberté-Foch, de niveau 4), de Plougastel-Daoulas (Bourg Nord), du Relecq-Kerhuon (Anse de Kerhuon) et Guilers (Bourg Sud), ne faisant pas l'objet de politiques publiques spécifiques (ou couverts en partie seulement par des QPV), présentent un niveau de risque de précarité alimentaire élevé voire très élevé.

Des structures d'aide alimentaire implantées à proximité des zones les plus à risque de précarité alimentaire ?

Les structures d'aide alimentaire présentes à Brest métropole semblent être implantées dans les zones de précarité les plus fortes ou à proximité de celles-ci. À titre d'exemple, l'épicerie gratuite rive droite de la Croix-Rouge est installée dans le quartier de Kerourien, quartier prioritaire de la politique de la ville et identifié comme à fort risque de précarité alimentaire. C'est également le cas de l'épicerie solidaire de Quizac, à Bellevue.

Pour autant, ce constat n'est pas systématique. Certaines zones identifiées comme à fort risque de précarité alimentaire, ou certains QPV, ne bénéficient pas de points de solidarité alimentaire à proximité immédiate (accessibles à pied, par exemple). C'est le cas, par exemple, des quartiers de Kerangoff, Keredern, ou Pontanézen.

Certaines zones identifiées comme à fort risque de précarité alimentaire, ou certains QPV, ne bénéficient pas de points de solidarité alimentaire à proximité immédiate



L'aide alimentaire, entre dispositifs institutionnels et solidarité associative

Afin de compléter l'outil Obsoalim, des entretiens ont été menés avec les acteurs mobilisés dans l'aide alimentaire. On peut citer, d'une part, les centres communaux d'action sociale (CCAS) et d'autre part, les structures associatives de solidarité et de lutte contre l'exclusion.

Un rapport d'étude sur l'aide alimentaire à Brest ayant été réalisé par l'Adeupa en 2022, la présente étude s'est concentrée sur le fonctionnement des CCAS et des structures d'aide alimentaire des autres communes de la métropole (hors ville de Brest).

La présente étude s'est concentrée sur le fonctionnement des CCAS et des structures d'aide alimentaire

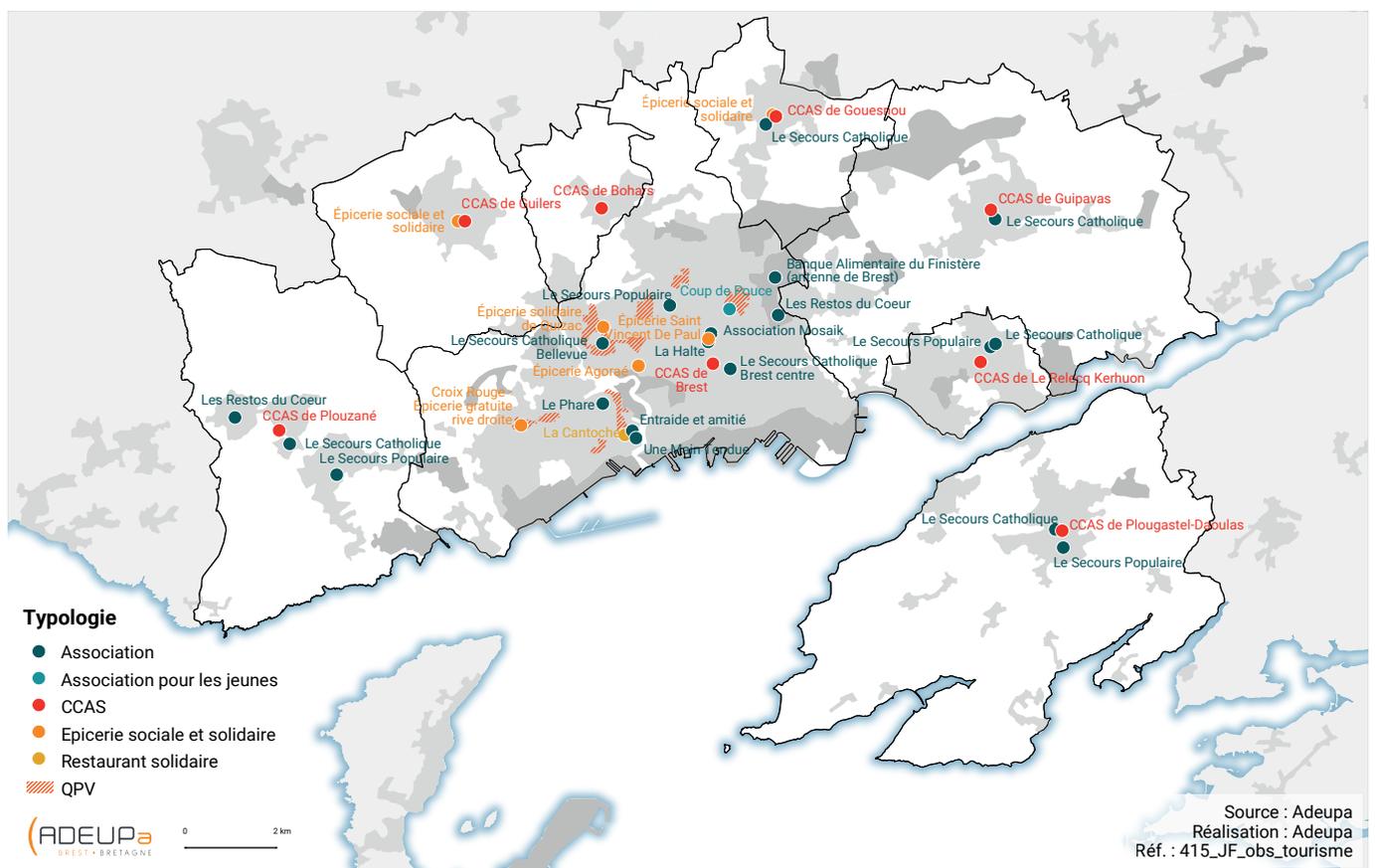
L'AIDE ALIMENTAIRE À BREST

Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux de la ville de Brest, l'Adeupa a réalisé une étude portant sur l'aide alimentaire dans cette ville en 2022. Elle a permis d'identifier 12 structures de l'aide alimentaire, réparties dans les quartiers brestoïses, et regroupant une constellation large d'acteurs :

- Des organismes dont l'activité principale est la mise en œuvre de l'aide alimentaire (les Restos du cœur, l'épicerie solidaire de Quizac, etc.);
- Des associations dites « généralistes » dans le champ de la lutte contre l'exclusion, pour lesquelles l'aide alimentaire s'inscrit parmi d'autres interventions (le Secours catholique et le Secours populaire, l'épicerie sociale Saint-Vincent-de-Paul);
- Des structures spécialisées dans un champ autre que l'aide alimentaire mais qui en font en complément dans le cadre de leurs activités (des accueils de jour comme La Halte ou Le Phare, par exemple).

Depuis la réalisation du rapport d'étude, d'autres structures se sont développées dans la ville de Brest : l'association Coup de pouce, qui propose une aide à destination des jeunes et des étudiants (cf. chapitre sur les jeunes), ou encore l'association Une main tendue, qui vient en aide aux jeunes, aux seniors et aux parents.

Pour plus d'information, voir le rapport d'étude « L'aide alimentaire à Brest » sur le site de l'Adeupa (cf. bibliographie).



Les Centres Communaux d'Action Sociale, des acteurs de proximité au cœur de la lutte contre l'exclusion

Dans le cadre de leurs missions, les CCAS apportent un soutien et des services aux personnes en difficulté à travers divers champs d'intervention :

- L'aide sociale: attribution d'aides financières, alimentaires ou matérielles aux personnes en situation de précarité;
- L'accueil et l'information: accueil du public, orientation vers les services sociaux appropriés, information sur les droits sociaux;
- Le logement: gestion de logements sociaux, aide à l'accès au logement pour les personnes défavorisées;
- L'accompagnement des personnes âgées et handicapées: mise en place de services d'aide à domicile, de repas à domicile, organisation d'activités et de loisirs, gestion de maisons de retraite ou d'établissements spécialisés;
- L'insertion sociale et professionnelle: aide à la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi, actions de formation, accompagnement vers l'emploi.

Chacune des huit communes de Brest métropole dispose d'un CCAS: Brest, Plouzané, Guilers, Bohars, Gouesnou, Guipavas, le Relecq-Kerhuon et Plougastel-

Daoulas (cf. carte page 14). Dans le cadre de cette étude, l'ensemble des huit CCAS communaux a pu être interrogé, dans un souci de représentativité et d'exhaustivité.

Les CCAS de la métropole jouent un rôle important dans la lutte contre la précarité alimentaire. À ce titre, l'ensemble des structures interrogées mettent en place des mécanismes d'aide, qui sont toutefois différents selon les CCAS en fonction de leurs axes d'intervention et de leurs moyens humains et financiers. Parmi ces actions, on peut citer :

• Les aides financières :

L'ensemble des CCAS (hors ville de Brest) rencontrés attribuent des aides financières, via les chèques d'accompagnement personnalisés (CAP), destinés à l'alimentation. La délivrance de ces CAP se fait généralement dans des cas spécifiques : par exemple, des situations d'urgence où des ménages en difficulté se présentent au CCAS, sans avoir préalablement rencontré de travailleurs sociaux. Les CCAS délivrent alors ces CAP afin d'apporter une première réponse aux besoins de ces ménages, en attendant l'étude de leurs dossiers par des travailleurs sociaux. Certains CCAS délivrent également des CAP de façon plus régulière (c'est le cas, par exemple, des CCAS de Plouzané ou de Plougastel-Daoulas).

• Les colis alimentaires :

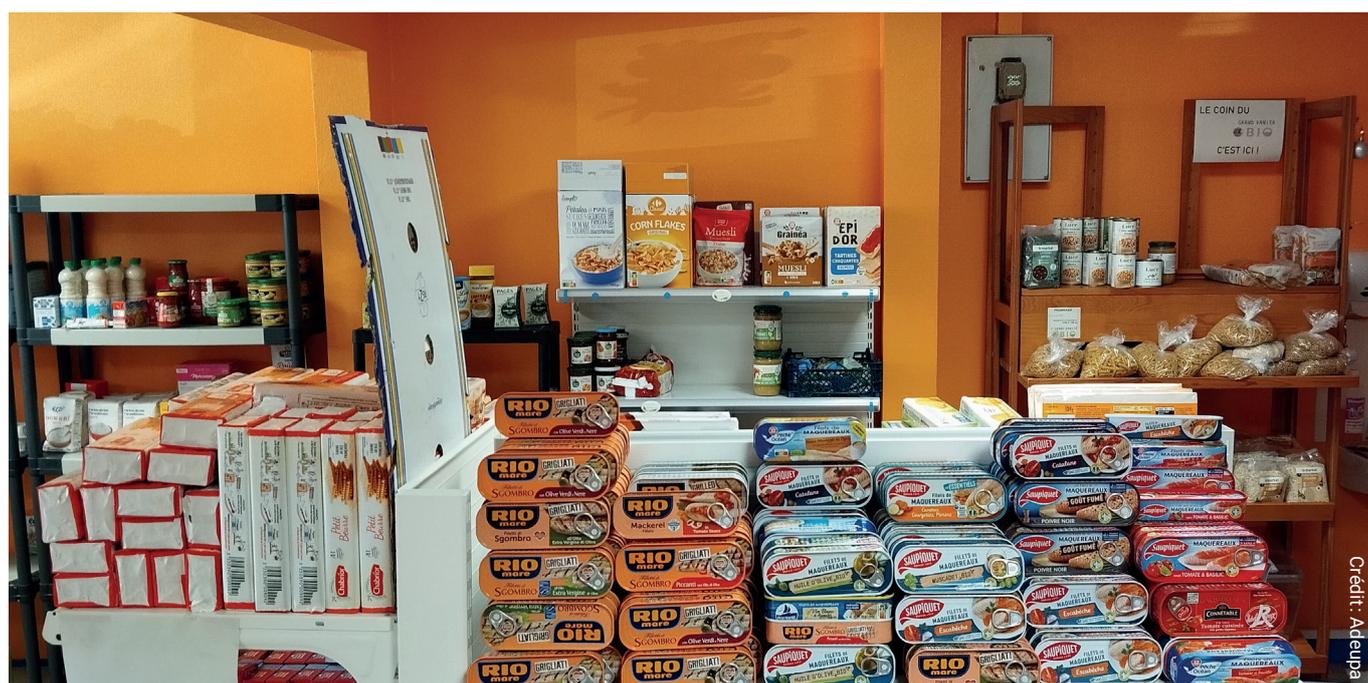
Les distributions de colis alimentaires permettent de fournir des produits alimentaires et de première nécessité (pâtes, riz, conserves, produits frais selon arrivages, produits d'hygiène, etc.) aux

ménages bénéficiaires. Les situations des ménages souhaitant bénéficier d'une aide alimentaire sont étudiées par les travailleurs sociaux et ces ménages sont orientés vers les CCAS afin de bénéficier des colis alimentaires en fonction de leur reste à vivre.

Parmi les CCAS rencontrés, ceux de Guipavas, Bohars et du Relecq-Kerhuon organisent des distributions de colis alimentaires (ainsi que les CCAS de Guilers et de Gouesnou pour des situations d'urgence, en complément des épiceries sociales et solidaires qu'ils ont mises en place, voir ci-dessous).

Les colis sont préparés et distribués dans les locaux des CCAS, ou sont livrés à domicile pour les personnes à mobilité réduite. Ils sont réalisés selon la composition des ménages bénéficiaires (en fonction du nombre de personnes, d'enfants ou nourrissons, de leurs régimes alimentaires spécifiques, etc.). Les distributions sont généralement réalisées sur un rythme bimensuel, et sont complétées par des colis d'urgence dans des situations spécifiques.

L'organisation de la distribution diffère selon les structures: le CCAS de Guipavas s'appuie, en plus de ses agents, sur une douzaine de bénévoles pour les distributions de colis, tandis que le CCAS du Relecq-Kerhuon repose sur ses 2,5 ETP (équivalent temps plein). À Bohars, la distribution est réalisée par une agente qui occupe d'autres missions en parallèle (animation et accueil).



Crédit: Aeneupa

• **Les épiceries sociales et solidaires :**

Plusieurs CCAS et structures engagées dans la lutte contre la précarité alimentaire font le constat d'une **inadéquation entre les besoins, les goûts et les régimes alimentaires des ménages bénéficiaires d'une part, et les produits proposés dans le cadre des colis alimentaires d'autre part** - la qualité et la diversité de ces produits étant parfois peu satisfaisante (cf. voir « Quand l'aide alimentaire peine à nourrir dignement: enjeux et dysfonctionnements »).

Certains CCAS ont ainsi fait le choix de mettre en place des épiceries sociales et solidaires. C'est le cas, par exemple, des CCAS de Guilers et Gouesnou. Celle de Guilers, créée en 2012, est la première à avoir ouvert sur le territoire hors ville de Brest, suivie par celle de Gouesnou en 2024. Toutes deux ont été mises en place avec l'appui de l'Association nationale de développement des épiceries solidaires (Andes).

Les épiceries sociales et solidaires se présentent comme des commerces de proximité classiques, qui permettent aux personnes en situation de précarité de réaliser leurs courses et de **choisir les produits qu'elles souhaitent consommer**, en proposant des **produits à un prix inférieur à leur valeur marchande** (généralement autour de 10 % du prix d'achat réel). Comme les colis alimentaires, ces épiceries sont approvisionnées par l'intermédiaire des banques alimentaires, des produits issus des collectes nationales, et d'éventuels partenariats avec des grandes et moyennes surfaces (GMS) et des producteurs locaux. L'objectif des épiceries solidaires est de redonner une forme de **responsabilité, d'autonomie de choix et de dignité** aux personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire, en leur donnant la possibilité de choisir par elles-mêmes leurs produits, comme dans un commerce classique. Ces lieux offrent ainsi « **une aide alimentaire qui n'en a pas l'air** » (réseau Andes).

En 2023, ce sont 60 ménages, soit près de 150 personnes, qui ont pu bénéficier de l'épicerie solidaire de Guilers, et environ 40 familles à Gouesnou.

Les ménages sont orientés vers les épiceries solidaires par les travailleurs sociaux, la durée d'accès est limitée et les personnes bénéficiaires sont accompagnées dans la mise en place de projets personnels à réaliser durant le temps d'accès à l'épicerie solidaire (formation, retour à l'emploi, etc.). Ces épiceries sont également des lieux d'accueil et d'échange, où des activités sont régulièrement organisées (voir ci-dessous).

• **Les activités complémentaires :**

Certains CCAS proposent d'autres types d'actions comme, par exemple, la mise en place d'un « repas des aînés » à Gouesnou, la réalisation d'ateliers de cuisine avec les enfants à Guilers, la proposition de recettes de cuisine autour de produits locaux et de saison, etc.

Ces activités permettent de sensibiliser les bénéficiaires aux questions d'équilibre nutritionnel, et de les accompagner dans la préparation de repas équilibrés à partir de produits peu coûteux, bruts et non transformés. Sont parfois proposées des sessions d'information sur la nutrition et l'équilibre alimentaire, en mobilisant par exemple le cuisinier de la cuisine centrale communale (à Guilers, par exemple).

« L'enjeu, c'est d'animer cette épicerie. Pour cela, on fait des animations avec des temps forts autour de produits locaux ou de saison, comme des ateliers crêpes ou autour de la fraise. »

*Raphaëlle Portefaix,
CCAS de Gouesnou*

• **Le fonctionnement spécifique du CCAS de la ville de Brest :**

Le CCAS de la ville de Brest fonctionne de façon spécifique par rapport aux autres CCAS de la métropole, en raison de sa taille (près de 280 ETP au total), de son budget de fonctionnement et de l'étendue de ses missions. Il ne fait pas de distribution alimentaire directe, seul le lieu d'accueil de jour le Point Kerros propose un repas/une collation aux personnes qui le fréquentent (soit près de 850 personnes différentes chaque année).

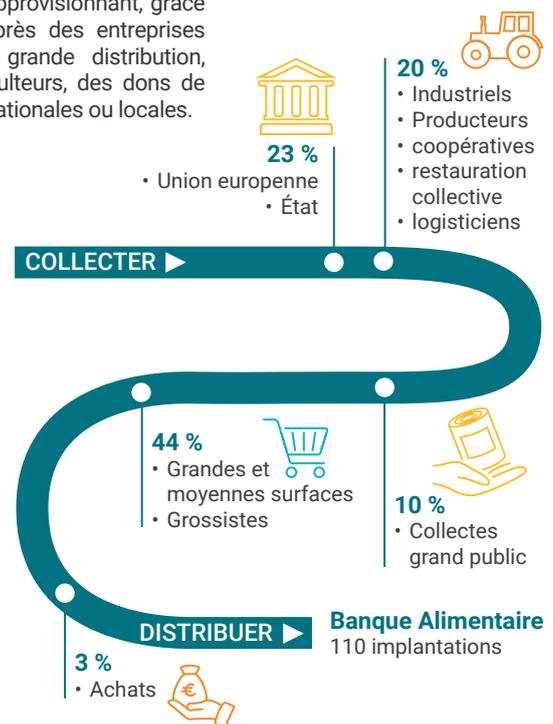
La ville de Brest a également un fonds de secours spécifique de 300 000 €, qui est consommé à 80 % pour du soutien alimentaire. Par ailleurs, elle apporte un appui financier pour le fonctionnement des associations de l'aide alimentaire pour un total de 266 000 € (subventions directes) et met à disposition des locaux pour certaines de ces structures (les Restos du cœur, l'Épicerie solidaire en réseau, Le Phare, l'unité locale de la Croix-Rouge).

LA BANQUE ALIMENTAIRE DU FINISTÈRE, MAILLON CENTRAL DE L'AIDE ALIMENTAIRE

Nées sous l'impulsion de Bernard Dandrel et de 5 associations (Secours catholique, Emmaüs, L'Armée du salut, Entraide d'Auteuil et Entraide protestante), les Banques Alimentaires œuvrent depuis près de 40 ans pour lutter contre la précarité et le gaspillage alimentaire, en s'approvisionnant, grâce à des fonds européens, auprès des entreprises agroalimentaires ou de la grande distribution, via des producteurs et agriculteurs, des dons de citoyens et lors de collectes nationales ou locales.

L'ensemble des CCAS rencontrés à Brest métropole s'approvisionnent ainsi auprès de la Banque Alimentaire du Finistère, pour alimenter leurs colis ou les épiceries sociales et solidaires. Les CCAS s'y approvisionnent généralement tous les quinze jours.

En complément, la plupart des CCAS complètent ces approvisionnements par des achats en propre pour des denrées spécifiques (produits pour bébés, d'hygiène, etc.) ou pour des produits frais. Certains CCAS ont aussi noué des partenariats avec des grandes surfaces alimentaires locales.



Un approvisionnement de l'aide alimentaire en mouvement

Les produits collectés par les CCAS sont relativement comparables, compte-tenu du fait que ceux-ci se fournissent majoritairement auprès de la Banque alimentaire du Finistère, en réalisant un approvisionnement tous les 15 jours environ (cf. encadré sur le fonctionnement de la Banque alimentaire).

Les colis et épiceries sont ainsi soumis aux **aléas des approvisionnements** et leur irrégularité engendre parfois des difficultés dans la gestion des stocks, notamment concernant les produits frais. La livraison par la Banque alimentaire de certains produits frais en grande quantité, fruits et légumes notamment, apparaît de temps en temps problématique en termes de **stockage et d'écoulement des produits**, notamment auprès de publics qui cuisinent parfois peu (par manque d'équipements adaptés, notamment) et se tournent plus facilement vers les produits préparés et les boîtes de conserve. En parallèle, l'ensemble des structures complètent leurs approvisionnements par des achats en propre, sur une partie de leur budget de fonctionnement. Il s'agit pour les CCAS de permettre un accès à des produits peu ou pas fournis par la Banque alimentaire (café, etc.), ou des produits plus coûteux (comme les produits d'hygiène ou d'entretien).

« C'est la loterie dans les approvisionnements ; on se retrouve parfois avec 20 kg de choux-fleurs »

CCAS du Relecq-Kerhuon

Effet secondaire de la loi Egalim et des dispositifs « anti-gaspi », plusieurs structures notent une **dégradation de la qualité de certains produits** : baisse de volumes de produits frais, moindre qualité des fruits et légumes frais, dates limites de consommation très proches, etc. Cette situation découle de plusieurs phénomènes concomitants liés aux mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire, introduites par cette même loi. Dorénavant, la loi interdit de rendre les invendus consommables impropres à la consommation, ce qui amène les distributeurs à moins jeter de produits alimentaires et les incite à vendre les produits jusqu'à la toute fin de leur durée limite de consommation. En conséquence, les structures d'aide alimentaire reçoivent moins de produits issus de la grande distribution ou de moins bonne qualité

qu'auparavant (les produits donnés ayant une date limite de consommation très proche). D'autre part, avec l'émergence et le développement de nouveaux acteurs, souvent des applications de revente d'invendus ou d'autres intermédiaires, une partie des produits qui étaient autrefois orientés vers les structures associatives et les banques alimentaires sont redirigés ailleurs, notamment à des fins commerciales. Ces facteurs diminuent de fait la qualité et les volumes des dons alimentaires reçus par les associations (cf. « **Et demain, quelles évolutions pour lutter contre la précarité alimentaire ?** »).

Pour pallier cette situation, **plusieurs structures se voient contraintes d'augmenter la part de leurs achats en propre** : par exemple, le CCAS de Guipavas a multiplié par près de 3,5 ses achats en propre.

Par ailleurs, certains CCAS et structures associatives ont créé des **partenariats avec des acteurs de la distribution locale**. Certaines enseignes effectuent des dons de produits ou délivrent des denrées à prix coutants.

LOI EGALIM : ENTRE ALIMENTATION DURABLE ET JUSTE RÉMUNÉRATION DES PRODUCTEURS

La loi EGalim, issue des États généraux de l'alimentation, est un ensemble réglementaire et législatif visant à rééquilibrer les relations commerciales entre les agriculteurs, les distributeurs, et les transformateurs, tout en favorisant une alimentation plus durable et responsable. Promulguée initialement en 2018, la loi s'est déclinée en plusieurs étapes (EGalim 1, 2 et 3), chacune ayant des objectifs spécifiques.

Objectifs principaux :

- **Juste rémunération des agriculteurs** : la loi EGalim vise à améliorer les revenus des producteurs en imposant une marge minimale pour la vente des produits alimentaires, avec un seuil de revente à perte relevé à 10 %. Elle vise aussi à renforcer la transparence et l'équité dans les négociations commerciales.
- **Alimentation durable** : la loi impose aux cantines scolaires et autres restaurations collectives d'intégrer 50 % de produits durables, dont au moins 20 % issus de l'agriculture biologique. Elle prévoit également des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire et interdire l'utilisation de plastiques à usage unique.



L'aide alimentaire des structures associatives, une aide plurielle et composite

10 structures associatives mettant en œuvre des actions autour de l'aide alimentaire ont été répertoriées sur les communes de Plouzané, Bohars, Guilers, Gouesnou, Guipavas, le Relecq-Kerhuon, et Plougastel-Daoulas.

Parmi celles-ci, on distingue différents types de structures :

- Les antennes locales des réseaux nationaux « historiques » de l'aide alimentaire tels que les Restos du cœur, dont l'activité principale est la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;
- Les associations « généralistes » dans le champ de la lutte contre l'exclusion, pour lesquelles l'aide alimentaire s'inscrit parmi d'autres interventions : la Croix Rouge, le Secours catholique – Caritas France, le Secours populaire.

Sur ces 10 acteurs, les modes d'intervention varient : certains organisent des distributions de colis alimentaires (les Restos du Cœur, le Secours populaire), les autres structures délivrent des chèques alimentaires (le Secours catholique, par exemple).

A la différence des CCAS, les bénéficiaires de l'aide alimentaire mise en place par les structures associatives ne sont pas nécessairement orientés par des travailleurs sociaux. Généralement, les personnes en situation de précarité se présentent aux associations, qui étudient leurs dossiers et statuent en fonction de leur reste à vivre et de barèmes définis par les antennes nationales.

Les approvisionnements qui permettent de composer les colis alimentaires sont organisés par les centres départementaux des structures associatives. Par exemple, l'approvisionnement des Restos du cœur à Plouzané s'effectue via le centre départemental situé à Châteaulin. Comme les CCAS, les structures associatives complètent ces produits par des achats en propre et des partenariats auprès des acteurs locaux de la distribution (dons, tarifs à prix coutants). Certaines structures, comme le Secours populaire et les Restos du cœur de Plouzané, ont également constitué des **partenariats avec des producteurs locaux**, qui les fournissent ponctuellement en fruits et légumes frais. Certaines structures pratiquent également, ponctuellement, le **glanage**¹⁵.

15. Le glanage est un droit d'usage sur la production agricole, constituant à récupérer après les récoltes ce qui reste à même le sol ou des invendus à l'issue d'un marché.

Les distributions de colis ont généralement lieu une fois par semaine. Ces structures locales reposent uniquement sur **l'implication de bénévoles**, qui effectuent l'accueil des personnes en situation de précarité, l'étude de leurs dossiers, passent les commandes de produits alimentaires auprès des centres départementaux, réalisent la logistique et la manutention, la préparation des colis, etc.

On compte ainsi 25 bénévoles aux Restos du cœur de Plouzané, pour environ 80 à 90 familles bénéficiant régulièrement de l'aide alimentaire (plus de 220 personnes inscrites), et une vingtaine de bénévoles au Secours populaire du Relecq-Kerhuon, pour environ 70 familles inscrites, dont 40 bénéficiant régulièrement de l'aide alimentaire.

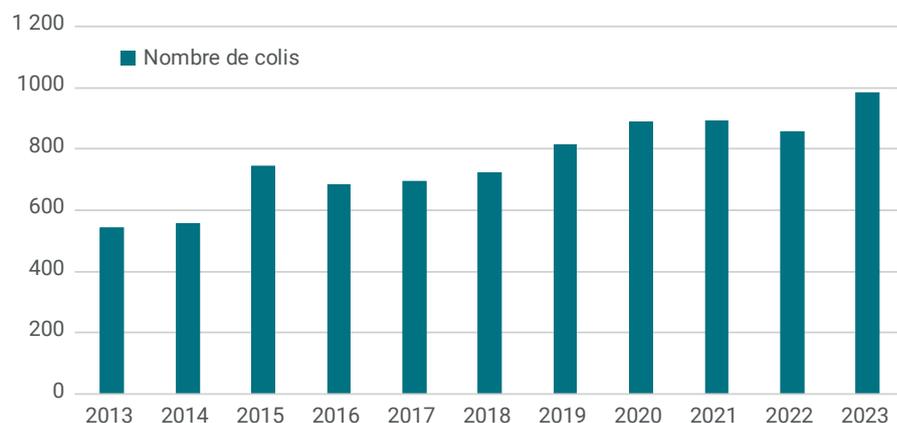
“ On nous demande de plus en plus d'investissement, on nous demande d'être très professionnalisés, compétents, parfois au-delà du champ de l'aide alimentaire. Or, notre rôle c'est de s'arrêter là où le domaine professionnel est actif. S'il y avait une équipe professionnelle, je pense qu'on n'existerait pas. Mais il n'y en a pas d'autres qui le font »

Les Restos du cœur, Plouzané

Des situations de précarité qui s'accroissent, à Brest métropole aussi

Dans les communes de Brest métropole, les entretiens réalisés avec les CCAS et les associations permettent de dresser le constat **d'une dégradation des situations et d'un renforcement de la précarité**.

Nombre de colis alimentaires distribués par le CCAS de Gouesnou entre 2013 et 2023



Source : Rapport d'activité CCAS Gouesnou, traitement Adeupa

Au premier rang des difficultés se trouve la problématique de l'accès au logement : de nombreux ménages font face à des difficultés à se loger dans le parc locatif privé, compte tenu des loyers chers et des marchés de l'immobilier et du locatif tendus. Les travailleurs sociaux et les CCAS font ainsi face à une hausse des demandes pour des logements sociaux, alors même que la rotation dans le parc social est faible et que celui-ci est sous tension. Viennent ensuite les difficultés liées à la hausse des charges d'électricité et de gaz. **L'alimentation devient alors une variable d'ajustement, illustrant la complexité des situations rencontrées et l'imbrication des différents facteurs de précarité** (cf. La précarité alimentaire, une précarité multifactorielle et globale, page 6).

Les données issues des CCAS et des associations concernant l'aide alimentaire sont globalement convergentes avec les tendances nationales, et illustrent la hausse du nombre de bénéficiaires : ainsi, **le nombre de colis alimentaires distribués sur la commune de Gouesnou a progressé de plus de 80 % en 10 ans** (543 en 2013 à 984 en 2023). Sur la ville de Brest, le nombre de bénéficiaires de l'accueil de jour du Point Kerros a augmenté de 5 % en 5 ans, et la consommation du fonds « ville » a crû de près de 50 % en 5 ans. Cependant, la récente révision et simplification des barèmes ont mécaniquement pu entraîner une hausse de l'utilisation du fonds ville.

Autre constat : les personnes disposent d'un **reste à vivre de plus en plus faible**. Le Secours populaire du Relecq-Kerhuon, par exemple, fait état d'un **montant de 7 euros par jour en moyenne parmi ses bénéficiaires**.

Également, le profil des personnes qui recourent à l'aide alimentaire a évolué dans le temps.

Initialement, les publics bénéficiaires étaient majoritairement constitués de **personnes seules, de personnes éloignées de l'emploi et de familles monoparentales** (particulièrement des femmes seules avec enfants).

Depuis ces dernières années, le nombre de **familles monoparentales se renforce**, notamment les **femmes seules avec enfants**, et la part des **travailleurs pauvres progresse**, y compris des familles non séparées mais dont les revenus conjoints ne permettent plus de subvenir aux besoins des ménages. Cette tendance est particulièrement vraie depuis la crise sanitaire, qui a engendré de nombreuses **séparations**, et l'inflation, qui est venue grever une partie des budgets des ménages. Certaines structures évoquent aussi la hausse du nombre de femmes retraitées, en situation de précarité, et la part, non négligeable, de



personnes en **situation de handicap**. Les communes qui ont accueilli des **réfugiés et demandeurs d'asile** ont également vu une augmentation du nombre de bénéficiaires issus des populations immigrées.

En revanche, les structures, hors ville de Brest, indiquent avoir peu de **profils jeunes et étudiants** parmi leurs bénéficiaires. Cette situation peut s'expliquer par le fait qu'une part des publics jeunes vivent encore chez leurs parents. Par ailleurs, cela peut être lié au fait que les étudiants vivent davantage dans la ville de Brest, à proximité des facultés et établissements d'études supérieures, et se dirigent donc vers des structures situées à Brest. Plouzané fait figure d'exception, avec une part importante d'étudiants parmi ses bénéficiaires, en raison de la présence des établissements d'études supérieures au Technopôle Brest-Iroise. **Les étudiantes et étudiants représentent ainsi environ un tiers des bénéficiaires réguliers de l'aide alimentaire des Restos du cœur à Plouzané**, et leur nombre est en progression. Parmi ceux-ci, une part importante sont des **étudiants internationaux**.

Des structures de dimension comparable qui développent les échanges de pratiques

Des relations existent entre les CCAS de la métropole, principalement hors ville de Brest. Il s'agit, pour ces structures au fonctionnement relativement comparable, d'échanger autour de leurs pratiques et de leurs retours d'expériences (concernant le déploiement des aides, la mise en œuvre d'actions spécifiques, par exemple), voire de mutualiser certaines de leurs actions (cas de voyages organisés à destination des aînés).

Toutefois, il n'existe pas à proprement parler de mise en réseau ou de mutualisation de moyens entre les différents CCAS de la métropole.

Par ailleurs, le CCAS de la ville de Brest, par son nombre d'agents, son budget, l'ampleur de ses missions, n'a pas le même dimensionnement que les 7 autres structures communales, dont les pratiques et les missions sont plus facilement comparables entre elles. Des liens avec le CCAS de Brest existent toutefois, à travers notamment des réunions et rencontres autour de thématiques spécifiques.

Une coordination de l'aide alimentaire peu structurée à l'échelle de la métropole

La mise en œuvre de l'aide alimentaire à Brest métropole est marquée par une diversité de pratiques en matière de liens et d'échanges :

- Une coordination de l'aide alimentaire sur la ville de Brest : une quinzaine d'associations présentes ont une activité d'aide alimentaire. Le CCAS anime la coordination, dans le but de favoriser l'interconnaissance entre associations et de permettre le lien entre associations et services sociaux.
- Des interactions limitées entre associations : malgré un objectif commun de lutte contre la précarité alimentaire, les relations entre les associations restent souvent limitées à l'échelle locale. Peu d'échanges ou de collaborations concrètes semblent s'organiser entre les différentes structures. Une coordination plus importante pourrait, dans des cas spécifiques, permettre une mutualisation de moyens (locaux, logistique, etc.), dans un contexte de hausse du nombre de bénéficiaires et de raréfaction des moyens.
- Des relations distendues entre associations et CCAS : dans certaines communes, les CCAS ont peu de relations avec les associations locales d'aide alimentaire et ont peu connaissance des actions mises en œuvre par celles-ci. Les échanges apparaissent ponctuels, ou limités à des actions spécifiques, sans stratégie concertée de long terme, sauf exceptions. Ce manque de coordination limite les possibilités de réponse intégrée, coordonnée et plus globale, aux besoins des populations précaires.
- Un soutien municipal inégal : l'appui des municipalités aux structures d'aide alimentaire varie fortement d'un territoire à l'autre. Certains acteurs locaux bénéficient d'un soutien notable de leur commune, comme c'est le cas au Relecq-Kerhuon où la ville met à disposition de certaines structures associatives des locaux, un fourgon et d'autres ressources matérielles ponctuelles, facilitant ainsi leurs actions. D'autres communes, en revanche, n'ont pas mis en place de partenariats de ce type, laissant certaines associations isolées et sans appui local. Ce déséquilibre dans les niveaux de soutien crée des disparités dans la capacité des associations à répondre aux besoins des populations précaires.

Le PAT de Brest métropole

Rappel et historique du projet alimentaire métropolitain

Le Projet alimentaire territorial (PAT), instauré par la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, est une démarche collective visant à rapprocher les acteurs locaux du système alimentaire (producteurs, distributeurs, collectivités, consommateurs) pour répondre aux enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. Brest Métropole s'y est engagée en 2018, après avoir été lauréate du Plan national de l'alimentation (PNA), en réalisant un diagnostic territorial avec divers acteurs.

En mars 2021, le premier plan d'actions a été adopté, marquant l'entrée en phase opérationnelle du PAT, reconnu niveau de 2 par le ministère de l'Agriculture, avec un soutien financier via le plan de relance. Sa gouvernance repose sur deux instances : le conseil de l'alimentation durable, réunissant les parties prenantes locales pour promouvoir une alimentation durable, et le comité de coordination, impliquant les élus pour assurer la cohérence des politiques publiques.

Depuis 2022, le PAT a permis de développer des projets partenariaux et de mobiliser des fonds grâce à divers appels à projets.

Du plan d'actions adopté en 2021 aux grandes orientations proposées pour le projet alimentaire

L'axe principal du PAT de Brest Métropole est l'accès à l'alimentation durable pour toutes et tous. Le projet alimentaire s'articule autour de 4 orientations :

- Développer de nouvelles formes de solidarités alimentaires

Avancer en collectif pour garantir l'accès à l'alimentation saine et durable pour toutes et tous sur le territoire, proposer la mise en place d'expérimentations pour un système alimentaire local inclusif

- Sensibiliser et informer tous les publics

Aller vers tous les publics pour porter le message de l'alimentation saine et durable : expliquer, informer, orienter, goûter

- Soutenir l'application de la loi EGALIM dans toutes les structures de restauration et faciliter l'approvisionnement local

Augmenter la part des approvisionnements durables et réduire le gaspillage

Favoriser les liens entre les productions locales et les consommations en restauration hors domicile et chez le particulier

- Maintenir l'agriculture et les agriculteurs sur le territoire

Importance du secteur agricole dans l'économie et l'aménagement du territoire, nécessité du renouvellement des générations

Par le biais de ces orientations, le PAT se veut vecteur de mise en œuvre d'actions opérationnelles menées sur le terrain par les acteurs du système alimentaire local.

Développer de nouvelles formes de solidarités alimentaires : le PAT en actions

Solidarités alimentaires : pour des approvisionnements sains, locaux et durables des associations de l'aide alimentaire brestoises

- **Production agricole dédiée :** des fermes urbaines (Quelibelle, La ferme à Raymonde) et le chantier d'insertion Prélude produisent des légumes frais pour compléter les dons alimentaires, assurant une livraison hebdomadaire régulière.

- **Transformation des surplus :** en cas de dons excédentaires, les surplus sont transformés en soupes et sauces par le chantier d'insertion AGDE, à Lesneven, pour éviter le gaspillage et garantir des produits nutritifs redistribués localement.

- **Glanage solidaire :** des bénévoles et bénéficiaires glanent des légumes invendus auprès d'agriculteurs via l'association Solaal, favorisant solidarité et lien avec les producteurs.

Collectif "À Table!" et caisse commune pour l'alimentation brestoise

Depuis 2022, le collectif «À table!» rassemble des associations, Brest Métropole (PAT), et le CCAS de Brest pour réfléchir à une sécurité sociale de l'alimentation. Depuis début 2024, des réunions régulières impliquent citoyens et associations pour co-construire une expérimentation. Les fonds du programme «Mieux manger pour tous» financent une première caisse commune, mettant l'accent sur la participation citoyenne et la démocratie alimentaire.

Les jeunes, un public particulièrement vulnérable au risque de précarité alimentaire

Celles et ceux que l'on qualifie de « jeunes », ne constituent pas, loin s'en faut, un groupe social homogène, en ce qu'ils sont largement caractérisés par des différences d'origine sociale, ethnique ou de genre. Il existe de fait une « jeunesse plurielle », ou « des jeunesses », traversées par de nombreux clivages dont, en premier lieu, celui de l'origine sociale, qui induit des trajectoires scolaires et des parcours de vie particulièrement multiples et variés.

« Il n'existe pas une jeunesse unique, mais une jeunesse plurielle »

Institut Montaigne, 2022

Chez les jeunes, le « bien manger » apparaît influencé par divers facteurs et de nombreuses contraintes, dont l'équilibre reste très subjectif. La transmission des traditions alimentaires évolue avec les contextes, mais les recommandations nutritionnelles semblent entrer en conflit avec la réalité des jeunes : ainsi, l'accès aux

fruits, aux légumes, aux produits de qualité, est contraint par des choix économiques. Les réseaux sociaux influencent également fortement les pratiques alimentaires, parfois au détriment des recommandations institutionnelles. Les contenus en ligne ne favorisent en effet pas toujours une alimentation équilibrée, renforçant parfois des stéréotypes de genre, tels qu'une alimentation très protéinée pour les hommes cherchant à prendre du muscle, ou pauvre en calories pour les femmes visant la minceur.

La précarité alimentaire chez les jeunes : un enjeu sociétal majeur

Des chiffres alarmants révèlent qu'**un quart des personnes à l'échelle nationale ont moins de 25 ans**, représentant environ 500 000 jeunes accompagnés par ces réseaux en France¹⁶. Une enquête menée par le Poing levé¹⁷ indique que **85 % des étudiants se situent sous le**

16. Source : réseau des banques alimentaires
17. Collectif étudiant et lycéen

seuil de pauvreté en 2023. Si, comme évoqué précédemment, 9,1 millions de personnes pauvres sont identifiées selon l'Insee, ces chiffres n'incluent pas les étudiants : une prise en compte de ceux-ci viendrait augmenter le nombre d'individus en situation de pauvreté¹⁸. Plusieurs facteurs contribuent à l'aggravation de ce problème, notamment l'inflation depuis 2021, les séquelles économiques de la crise de la Covid-19 et l'augmentation continue des dépenses contraintes (logement, énergie, éducation, santé...).

Cette situation entraîne des répercussions profondes sur la vie quotidienne, la santé, l'éducation et l'insertion sociale des jeunes. Cela se traduit par une dégradation de la qualité nutritionnelle des repas, un recours accru à l'aide alimentaire, un impact négatif sur la réussite académique et de plus grandes difficultés d'insertion professionnelle.

18. Le champ des données inclut uniquement les individus vivant dans un logement ordinaire et dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante (ne sont comptabilisés que les étudiants qui vivent chez leurs parents)



Une précarité alimentaire aux impacts profonds

La crise de la Covid-19 a particulièrement aggravé la situation des étudiants. Selon l'étude Bouge ton Crous menée en 2023 par la Fage¹⁹, **un étudiant sur cinq ne mange pas à sa faim** et un sur deux a déjà sauté un repas faute d'argent.

Cette précarité impacte la réussite académique: une étude de 2021 de la Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health a démontré que les étudiants en situation de précarité alimentaire ont presque deux fois moins de chance d'obtenir un diplôme de niveau licence, et encore moins de niveau master, que ceux ayant accès à une alimentation équilibrée.

Au-delà du milieu étudiant, la précarité alimentaire touche aussi les jeunes vivant en milieu rural, la jeunesse ouvrière ou au chômage, ou encore ceux sans situation administrative connue. En France, on estime à près de 2 millions le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans n'étant ni scolarisés, ni en études, ni en formation, et n'occupant aucun emploi.

Quelles sont les initiatives locales pour soutenir les étudiants en difficulté financière ?

Les aides financières directes

De nombreuses communes françaises ont mis en place un revenu minimum étudiant (RME). Ce dispositif, qui a vu le jour en 1989 à Chenôve (Côte-d'Or), s'est depuis étendu à une petite vingtaine de communes de France. Le RME est une aide financière accordée sous conditions de ressources, dont les critères et les montants varient selon les municipalités, et sont parfois conditionnés à la réalisation de missions complémentaires.

C'est le cas, par exemple, de Plougastel-Daoulas, qui depuis 2011 œuvre pour apporter une aide financière aux jeunes de moins de 26 ans de la commune qui y résident et poursuivent leurs études, y compris en alternance. En contrepartie, il est demandé à l'étudiant un engagement de réalisation d'action citoyenne. L'allocation varie de 100 à 2 000 € par année scolaire, selon le lieu d'étude et l'échelon bourse de l'étudiant, ou le revenu imposable des étudiants non boursiers.

Dans le même temps, de nombreuses universités ont mis en place des épiceries solidaires, comme les Agoraé de la Fage, présentes dans près de 40 villes, dont à Brest. Également, le repas à 1 € dans les restaurants universitaires a été maintenu ou réinstauré dans plusieurs régions, à destination des étudiants boursiers et en situation de précarité.

À noter

D'autres localités, comme à Berre-L'Étang (Bouches-du-Rhône), proposent également un RME, dont le montant peut atteindre jusqu'à 2 000 € par an: il s'agit d'une aide, sans condition de ressources et offerte à chaque jeune qui poursuit ses études, dans les six années qui suivent l'obtention du baccalauréat. En contrepartie, un engagement de 3 jours par an de missions de citoyenneté bénévole dans les services municipaux de la ville ou d'un partenaire est demandé. La commune du Petit-Quevilly (Seine-Maritime) adopte à la rentrée 2024 une aide s'élevant jusqu'à 100 € par mois.

Selon l'étude Bouge ton Crous menée en 2023 par la Fage, un étudiant sur cinq ne mange pas à sa faim et un sur deux a déjà sauté un repas faute d'argent



19. https://Fage.org/ressources/documents/source/1/8464-DPFage-ConsultationCROUS_2024.pdf



A Brest métropole, des jeunes qui s'engagent dans la lutte contre la précarité alimentaire des jeunes

De nombreuses initiatives portées par des jeunes émergent pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accès à une alimentation de qualité.

À Brest, **l'Agoraé est une épicerie sociale et solidaire, créée par les étudiants à destination des étudiants.** Implantée sur le campus de Bellevue, l'Agoraé est issue d'un projet national créé lui-même par la Fage, et porté à Brest par la Fédé B, la Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale.

Son objectif est de permettre aux étudiants en situation de précarité financière de diminuer leurs charges liées à l'alimentation ou à l'hygiène, en proposant des produits revendus à l'épicerie à hauteur de 10 à 20 % du prix de vente constaté en grande surface. Il s'agit, dans le même temps, de créer un espace dont la vocation est la rupture de l'isolement social, en proposant un espace de rencontres, d'échanges et de convivialité. L'accès à l'épicerie est ouvert aux étudiant·es dont le reste à vivre quotidien est inférieur à 7,50 €, et sur présentation d'un dossier d'adhésion. Le fonctionnement de l'épicerie est assuré par trois missions de service civique, renouvelées chaque année par la Fédé B, en plus de la participation de bénévoles extérieurs à l'association ou du réseau associatif de la Fédé B. En 2024, l'association est venue en aide à environ 300-350 étudiants.

L'association **Coup de pouce**, également située à Brest, s'est développée au cours de l'année 2022, dans un objectif d'aider les étudiants et les jeunes actifs à travers des dons alimentaires, de fournitures scolaires ou de produits d'hygiène. En début d'année 2024, l'association comptait 580 adhérents et une quarantaine de bénévoles. Dans le même temps, l'association emploie sept jeunes en mission de service civique et seize volontaires du service national universel (SNU). Pour être bénéficiaire, il convient d'adhérer à l'association en cotisant un euro par mois, et d'être un étudiant de moins de 25 ans ou un jeune parent de moins de 30 ans. Le financement de la structure repose en majorité sur des partenariats privés et du mécénat.



Une précarité alimentaire chez les enfants aux conséquences multiples

La situation spécifique des enfants est souvent invisibilisée dans les travaux traitant de la précarité alimentaire. Une étude européenne produite en 2023 s'y est intéressée²⁰. Il en ressort que les enfants vivant au sein de foyers en situation de précarité alimentaire ont conscience de la difficulté des adultes à pourvoir de la nourriture à l'ensemble du foyer. Les conséquences sont multiples : impacts physiques (problèmes digestifs ou de développement), psychologiques et émotionnels (anxiété, stress...), et sociaux (exclusion, discriminations...).

En raison de contraintes budgétaires qui pèsent sur le foyer, la qualité de l'alimentation des enfants dans ces situations est compromise en raison d'une faible diversité alimentaire et de rythmes perturbés (repas sautés, donnés à des horaires variables). Cette précarité impacte le cursus scolaire des enfants, ceux-ci pouvant se rendre à l'école ou se couchant en ayant faim et en étant malnutris.

L'insécurité alimentaire s'avère particulièrement délétère pour les nourrissons et les enfants en bas âge, dont les besoins nutritionnels sont particulièrement forts et nécessitent une attention particulière. Les études font état du rôle particulièrement important des réseaux formels (banques alimentaires, écoles) ou informels (famille, amis), afin de réduire cette précarité et venir en aide à ce public vulnérable. À ce titre, la ville de Brest développe la tarification sociale des cantines scolaires, grâce à une grille tarifaire progressive. Ce dispositif vise à garantir que tous les enfants puissent bénéficier d'un repas sain et équilibré à l'école, tout en soutenant les familles financièrement avec un repas à un tarif accessible et adapté à leur niveau de vie, tout en favorisant l'égalité des chances.

20. BELL, Z. SCOTT, S. VISRAM, S. « et col. » Children's nutritional health and wellbeing in food insecure households in Europe: A qualitative meta-ethnography, 2023

Et demain, quelles évolutions pour lutter contre la précarité alimentaire ?

Quand l'aide alimentaire peine à nourrir dignement : dysfonctionnements et enjeux

Le système actuel de l'aide alimentaire, bien que crucial pour répondre aux besoins de nombreuses personnes en situation de précarité, montre des limites, qui sont particulièrement mises en avant depuis la crise de la Covid-19, et devient un sujet politique et médiatisé²¹.

Sur le plan nutritionnel, les denrées distribuées sont souvent insuffisamment équilibrées, avec un apport plus limité en produits frais et de qualité et des produits souvent trop gras, trop sucrés ou trop salés (c'est le cas, par exemple, des plats préparés).

Les bénéficiaires des colis alimentaires sont également limités dans leur autonomie, et ne peuvent pas toujours choisir les produits correspondant à leurs goûts, ni à leurs pratiques culturelles, culturelles ou politiques. Pour cette raison, de plus en plus de structures d'aide alimentaire développent des épicerie sociales et solidaires.

Il existe également une inégalité dans l'accès à l'aide alimentaire en fonction des territoires : dans certaines zones rurales ou urbaines isolées, les structures d'aide alimentaire sont peu présentes, rendant difficile leur accès pour celles et ceux qui en ont pourtant besoin.

À cela s'ajoutent des défis liés à la gestion logistique et administrative de ces dispositifs, souvent lourde et complexe. Les associations doivent articuler des contraintes de financement, de stockage et de distribution, organisationnelles... avec des moyens limités.

Par ailleurs, un taux de non-recours significatif persiste : certaines personnes en situation de précarité n'accèdent pas à ces aides, soit par méconnaissance, soit en raison de la stigmatisation associée à ces dispositifs : le recours à l'aide alimentaire et aux dispositifs de solidarité peut constituer une forme de violence morale à l'encontre de ceux y ayant recours²².

21. <https://www.chaireunesco-adm.com/No-3-Une-recherche-engagee-pour-de-nouvelles-solidarites-alimentaires-1725>

22. Bénédicte Bonzi, La France qui a faim : le don à l'épreuve des violences alimentaires, 2023

“ La violence alimentaire est définie comme des actions intentionnelles ou non qui empêchent les individus d'accéder à leur droit à l'alimentation, entraînant des préjudices physiques ou moraux.”

Bénédicte Bonzi

De plus, la responsabilité des pouvoirs publics est pointée du doigt, puisque son action limitée dans la lutte contre la précarité alimentaire rend nécessaire le déploiement et le renforcement du système de solidarité mis en place par le tissu associatif : **assurée par de nombreux bénévoles aux niveaux locaux, l'aide alimentaire délivrée par les associations pallie donc le manque de moyens des dispositifs institutionnels, afin d'apporter une aide concrète aux personnes en difficulté**²³.

Vers une solidarité alimentaire durable : des initiatives innovantes

Face à ces limites, de nouveaux types de solidarité alimentaire émergent, qui ne visent plus seulement à assurer un accès à l'alimentation, mais veulent permettre à chacune et chacun d'accéder à une alimentation durable et choisie, saine, locale et respectueuse de l'environnement et des modes de vie individuels, de manière économiquement abordable et socialement équitable.

Les épicerie sociales et solidaires, les jardins partagés, les restaurants solidaires se multiplient dans certains territoires. Ces initiatives davantage participatives ou inclusives permettent de diversifier les modes d'accès à l'alimentation et tentent de redonner aux bénéficiaires leur autonomie et leur dignité dans leur alimentation.

D'autres initiatives ambitieuses se développent autour du concept de **Sécurité sociale de l'alimentation** (SSA). Cette approche, basée sur le concept de la Sécurité sociale, veut offrir une alternative structurelle aux aides d'urgence, en garantissant un accès équitable et permanent à l'alimentation, tout en réduisant la stigmatisation liée à la précarité alimentaire. Depuis la création

23. Faut-il en finir avec l'aide alimentaire ? Fondation Jean Jaurès, 2024

du collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation en 2019, la SSA suscite un intérêt croissant parmi les acteurs politiques, les chercheurs et les associations, et des expérimentations sont développées dans plusieurs territoires (des prix solidaires dans le Drôme, une caisse alimentaire commune à Montpellier, une SSA en Gironde, etc.).

C'est dans cette idée qu'à Brest, le concept de caisse commune de l'alimentation prend de l'ampleur. Le collectif « À table ! », qui regroupe une douzaine d'associations et bénéficie du soutien de la métropole, a lancé un projet innovant pour lutter contre la précarité alimentaire. La réunion de lancement a eu lieu le 8 octobre 2024. Le dispositif prévoit que chaque participant cotise selon ses moyens. En retour, chaque personne recevra 150 euros par mois, pendant six mois, à dépenser dans des commerces partenaires. L'objectif est de permettre à tous d'accéder à une alimentation saine, locale et durable. Le projet débutera en 2025 avec 100 participants issus de différents quartiers de Brest et des communes environnantes.

Une autre piste prometteuse consiste à **conjuguer la lutte contre la précarité alimentaire avec le soutien aux filières agricoles locales**. Ce modèle pourrait reposer sur un soutien public aux producteurs locaux, en échange de la fourniture de denrées alimentaires, favorisant ainsi un approvisionnement en produits frais et locaux pour les bénéficiaires tout en soutenant l'agriculture de proximité. Cette approche aurait le double avantage de renforcer la résilience des filières agricoles locales et d'améliorer la qualité nutritionnelle des denrées distribuées. Ces pistes sont parfois prises en compte dans les expérimentations de SSA. À Brest, le projet alimentaire métropolitain axe spécifiquement des pistes de travail sur les filières agricoles.

La lutte contre la précarité alimentaire constitue un défi complexe, qui nécessite une compréhension globale des systèmes de solidarité existants. Le rôle significatif de l'aide alimentaire dans la société ne doit pas occulter ses limites actuelles, exacerbées lors de la crise de la Covid-19, appelant à des solutions innovantes et durables. Si de nombreuses pistes d'amélioration sont aujourd'hui discutées, de multiples questions persistent : modèles de financement, inclusion, participation citoyenne... Il semble dès lors que les expérimentations et la **complémentarité des modèles** constituent des pistes pour avancer vers un **système alimentaire plus juste et durable**.

Conclusion

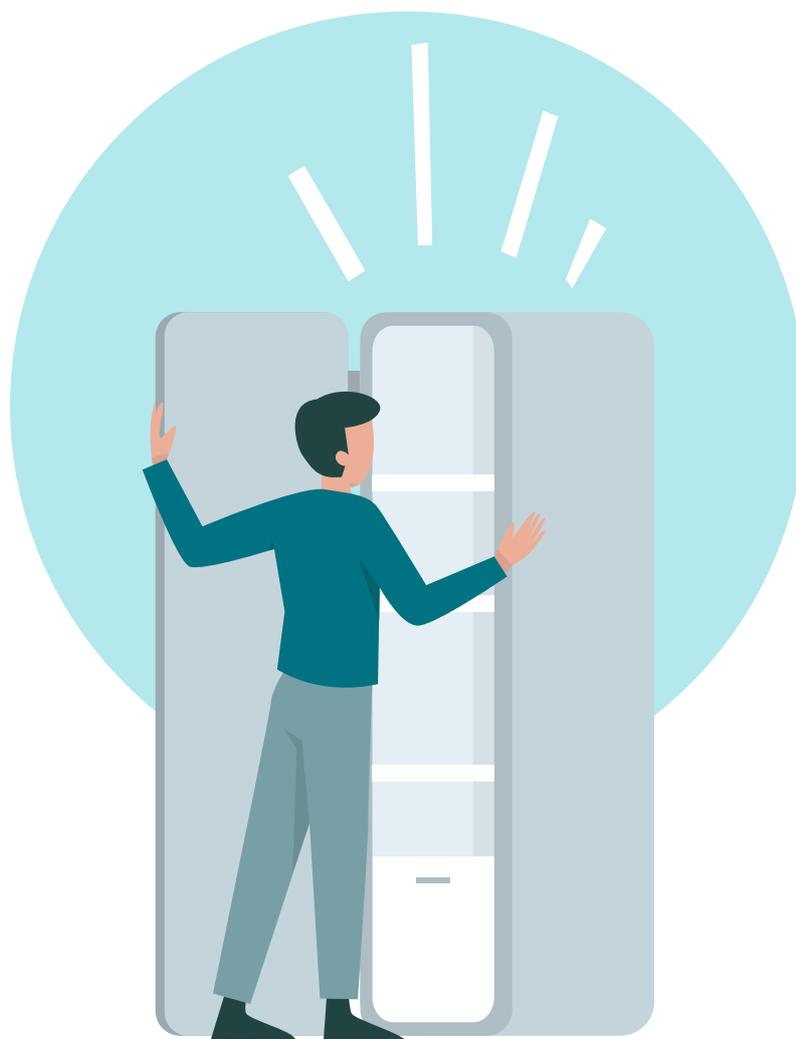
À l'heure où les crises se multiplient, la précarité, dans toute sa complexité et ses dimensions, s'impose comme un enjeu social incontournable du débat public. Parmi ses multiples manifestations, la précarité alimentaire apparaît comme un prisme particulièrement révélateur, car touchant aux besoins fondamentaux des individus, tout en exposant les fractures sociales, économiques et territoriales qui peuvent exister. Ce rapport s'est intéressé à analyser de manière systémique cette problématique, dans le contexte spécifique de Brest métropole, en explorant ses manifestations et ses conséquences.

La précarité alimentaire ne se résume pas à une difficulté d'accès à la nourriture; elle reflète des inégalités plus vastes, ancrées dans des dynamiques structurelles. En s'appuyant sur les travaux d'Obsoalim, ce rapport a permis de cartographier les zones les plus vulnérables au sein de Brest métropole, dévoilant des disparités marquées à l'intérieur du territoire.

L'approche complémentaire des dispositifs d'aide alimentaire, notamment ceux portés par les CCAS et les structures associatives, met en lumière un réseau d'acteurs particulièrement impliqués dans la lutte contre la précarité, mais qui sont confrontés à des limites structurelles: le manque de coordination ou de mutualisation à une échelle supra-communale et des ressources financières limitées peuvent constituer des freins aux actions mises en œuvre.

Enfin, une attention particulière a été portée sur une population souvent marginalisée dans le débat: les jeunes. La situation spécifique de ceux-ci, parfois invisibilisés dans les dispositifs traditionnels d'aide alimentaire, a conduit à la mise en œuvre de solutions spécifiques et innovantes, souvent portées sur le territoire brestois par les jeunes et à destination des jeunes.

Le renforcement de la coordination entre acteurs, l'implication citoyenne et le déploiement de dispositifs innovants et adaptés aux contextes locaux constituent ainsi autant de pistes pour tenter de répondre aux enjeux de la précarité alimentaire.



Annexes

Méthodologie de l'outil Obsoalim

L'outil Obsoalim permet de **mettre en évidence les territoires qui sont considérés « à risque de précarité alimentaire »** du fait d'un cumul de facteurs de risques. Cette approche prend en compte le **caractère multidimensionnel** de la précarité alimentaire, en combinant quatre catégories de risques²⁴ :

- Les contraintes économiques (ressources économiques);
- L'isolement social (solitude, manque de soutien social, exclusion sociale);
- L'environnement alimentaire appauvri (accès physique contraint à des lieux d'approvisionnement alimentaire);
- L'information alimentaire insuffisante (manque d'information ou de compétences pouvant limiter la qualité de l'alimentation).

La dimension « pratique » (liée notamment au manque d'équipements, d'ustensiles de cuisine, etc.) n'a pas été intégrée car il n'existe pas d'indicateurs en libre accès à l'échelle territoriale permettant de renseigner cette contrainte. Par ailleurs, la **contrainte économique** s'est vu attribuer deux fois plus d'importance que les autres catégories de facteurs de risque, en considérant que **c'est celle qui entrave le plus directement l'accès à une alimentation de qualité**. L'une des spécificités de cet outil est que l'ensemble des indicateurs sont issus de données statistiques accessibles en libre accès²⁵.

Liste des entretiens réalisés

- **CCAS Gouesnou** - Raphaëlle Portefaix, responsable
- **CCAS Guilers** - Christelle Pérennes, responsable
- **CCAS Guipavas** - Anaëlle Capitaine, responsable
- **CCAS Relecq-Kerhuon** - François Giraud, responsable
- **CCAS Plouzané** - Roseline Thomas, vice-présidente du CCAS et Océane Gauvin, Directrice Proximité Solidarité
- **CCAS Bohars** - Laëtitia Jamin, responsable
- **CCAS Brest** - Élodie Cornec
- **CCAS Plougastel-Daoulas** - Nolwenn Kervevan
- **Coup de pouce** - Merlin Caroff, administrateur fondateur
- **Fédé B – Agoraé** – Mathilde Jaouen, présidente
- **Resto du cœur Plouzané** – Marcel Guily, Robert Iliès, Bruno Mao, co-responsables
- **Secours catholique Plouzané** – Josette Courson, bénévole
- **Secours populaire Relecq-Kerhuon** - Françoise Monot, secrétaire

24. Pour plus d'informations, voir le détail de la méthodologie ici : <https://diagnostic.obso-alim.org/methode-de-calcul>

25. Principalement de l'Insee et de la BPE (Banque permanente des équipements)

Bibliographie

- Adeupa. (2022). *L'aide alimentaire à Brest, Analyse des besoins sociaux de la ville de Brest.*
- Banques alimentaires. (2023). *L'étude annuelle 2023 des Banques Alimentaires.*
- Bell, Z., Scott S., Visram, S., et al. (2023). *Children's nutritional health and wellbeing in food insecure households in Europe: A qualitative meta-ethnography.*
- Bonzi, B. (2023). *La France qui a faim: le don à l'épreuve des violences alimentaires.*
- Bricas, N., Labarre, J., Néel, C., & Perrin, C. (2022, novembre). *Une approche territoriale des facteurs de précarité alimentaire utilisant des données en libre accès. So What? Policy Brief, (24).* Récupéré de <https://chaireunesco-adm.com/approche-territoriale-facteurs-precarite-alimentaire>
- Chaire Unesco Alimentations du monde. (2024, septembre). *Une recherche engagée pour de nouvelles solidarités alimentaires. Note de synthèse, (3).*
- Crédoc. (2023). *En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités. Consommation et modes de vie.*
- Demoly, E., & Schweitzer, C. (2020, 15 septembre). *Les ménages les plus modestes dépensent davantage pour leur logement et les plus aisés pour les transports. Insee focus.*
- Fondation Jean Jaurès. (2024). *Faut-il en finir avec l'aide alimentaire ?*
- Hébel, P. (2008, décembre). *Effets de la génération, de l'âge et de revenus sur les arbitrages de consommation. Credoc.*
- Hugues, J., & Conaré, D. (2024, juin). *L'alimentation des jeunes générations: dépasser les stéréotypes. En Bref ! Note de synthèse, (1).* Récupéré de <https://chaireunesco-adm.com/alimentation-jeunes-generations>
- Insee. (2020). *Dépenses de logement. France, portrait social.*
- Insee. (2022, juin). *La crise sanitaire a accentué la précarité des bénéficiaires de l'aide alimentaire.* Insee Première.
- Larochette, B., & Sanchez, J. (2015, 9 octobre). *Cinquante ans de consommation alimentaire: une croissance modérée, mais de profonds changements.* Insee première.
- Le Poing levé. (2023, octobre). *Étude nationale sur les conditions de vie étudiantes.*
- Let's Food. (2022). *En 2022, en France, les étudiants ont encore faim. Resed.* Récupéré de <https://letsfood.fr/publication-precarite-alim>
- Observatoire des solidarités alimentaires de l'Hérault. (s.d.). Obsalim34. Récupéré de <https://obso-alim.org>
- Paturel, D. (2018). *Insécurité alimentaire et/ou précarité alimentaire, démocratie alimentaire... de quoi parle-t-on? La lutte contre la précarité alimentaire, Journal RESOLIS, (1).*
- Public Health. (2021). *Étude sur l'impact de la précarité alimentaire sur la réussite académique des étudiants.*
- Secours Catholique - Caritas France, Réseau Civam, Solidarité Paysans, Fédération française des diabétiques (2024). *L'injuste prix de notre alimentation, quels coûts pour la société et la planète ?*

Pour en savoir +



[Analyse des besoins sociaux de la ville de Brest](#)

[Rapport d'étude.](#)
[Adeupa, mars 2022](#)



[La France qui a faim](#) [Le don à l'épreuve des violences alimentaires](#)

[Bénédicte Bonzi.](#)
[2023](#)

LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE À BREST MÉTROPOLE, QUELLES RÉALITÉS ET QUELS ENJEUX ?

Direction de la publication

Yves Cléach

Réalisation

Célia Creff
François Le Pellec

Maquette et mise en page

Jeanne Lefer

Cartographies

Julie Bargain

Relecture

Magali Can

Crédit photographique de couverture

Nacer Hammoumi - Brest métropole

Contact

contact@adeupa-brest.fr

Dépôt légal

décembre 2024

ISSN

2425-9608

Référence

24-233



AGENCE D'URBANISME DE BREST • BRETAGNE

18 rue Jean Jaurès - 29200 BREST

Tél. 02 98 33 51 71



Adeupa Géodata

www.adeupa-brest.fr



LICENCE OUVERTE
OPEN LICENCE